

Chapitre II. « Les discours des *Actes des Apôtres* »

Dans la narration qu'il adresse, dont nous venons de décrire les composantes majeures, l'auteur des *Actes* rapporte de très nombreuses prises de parole. Celles-ci constituent dans le texte un deuxième niveau d'énonciation¹ : des personnages se font locuteurs à leur tour.

Cet usage du style direct revêt des *formes littéraires* très diverses : énoncés isolés, dialogues, délibérations ou déclarations d'assemblées, discours, prières, lettres enfin. Nous donnerons quelques exemples de chacune de ces formes, afin de définir et de situer les discours parmi elles. Nous déterminerons ensuite spécifiquement les références et la répartition des discours dans le livre des *Actes* et nous mettrons enfin en évidence, pour chacun d'eux, les modes d'interlocution qu'ils représentent.

1. *Les formes du style direct dans les Actes*

Avant de nous attacher à l'étude des discours, il convient de présenter la diversité de l'usage du style direct dans les *Actes des apôtres*. Nous le ferons selon une gradation de ses formes littéraires : certaines, des énoncés isolés aux prières d'assemblées, représentent l'oralité ; d'autres la textualité, et ce sera le cas des lettres.

1.1. Au plus simple, nous rencontrons tout d'abord des énoncés isolés en style direct. Certains relatent une *injonction* :

Comme Pierre était toujours à réfléchir sur sa vision, l'Esprit lui dit : *Voilà des hommes qui te cherchent. Va donc, descends et pars avec eux sans hésiter, car c'est moi qui les ai envoyés.* (Ac 10,19-20).

D'autres rapportent une *information* :

Survint alors quelqu'un qui annonça [au commandant du Temple et aux grands prêtres] : *[Les apôtres] que vous avez mis en prison, les voilà qui se tiennent dans le Temple et enseignent le peuple.* (Ac 5,25).

Enfin, avec l'emploi d'énoncés *réflexifs*, le narrateur nous fait entendre des propos que des personnages se disent à eux-mêmes :

¹ Se reporter à l'Introduction et au début de cette Première partie pour la définition de l'énonciation (pp. 7.10-11).

Alors Pierre, revenant à lui, dit : **Maintenant je sais réellement** que le Seigneur a envoyé son Ange et m'a arraché aux mains d'Hérode et à tout ce qu'attendait le peuple des Juifs. (Ac 12,11)

Nous avons choisi cet exemple caractéristique en raison de l'*implication narrative*¹ qui le précède :

Pierre sortit, et il le [l'ange] suivait ; **il ne se rendait pas compte que ce fût vrai, ce qui se faisait par l'ange, mais il se figurait avoir une vision.** (Ac 12,9)

Le procédé, qui rend le lecteur témoin de la réflexion personnelle d'un acteur, relève de l'omniscience narrative.

1.2. Les dialogues sont une représentation littéraire de la conversation. Ils permettent de faire avancer l'histoire racontée, grâce à la succession d'énoncés amenés les uns par les autres (interpellations, questions ou demandes, réponses) qui forment des chaînes d'occurrences du style direct articulées par des énoncés narratifs. Ainsi, ce dialogue de la foule et de Pierre, après un discours :

[Narration] D'entendre cela, ils eurent le cœur transpercé, et ils dirent à Pierre et aux apôtres :

[Style direct / question] *Frères, que devons-nous faire ?*

[Narration] Pierre leur répondit :

[Style direct / réponse] *Repentez-vous, et que chacun de vous se fasse baptiser au nom de Jésus Christ pour la rémission de ses péchés, et vous recevrez alors le don du Saint Esprit.* (Ac 2,37c-38)

1.3. Les délibérations, décisions, ou proclamations d'assemblées traduisent des actes de langage posés par un groupe comme, par exemple, la délibération du Sanhédrin lors d'un jugement :

Ils les firent alors sortir du Sanhédrin et se mirent à délibérer entre eux. Ils disaient :

Qu'allons-nous faire à ces gens-là ? Qu'un signe notoire ait été opéré par eux, c'est trop clair pour tous les habitants de Jérusalem, et nous ne pouvons le nier.

Mais pour que cela ne se répande pas davantage dans le peuple, empêchons-les par des menaces de parler désormais à qui que ce soit en ce nom-là. (Ac 4,16-17)

Ce type d'énoncé ressortit également à la figure omnisciente du narrateur, susceptible de rapporter jusqu'aux événements internes à des institutions autres que celle à laquelle il appartient.

1.4. Les discours rapportent des prises de parole *d'un seul personnage* (seul ou en position de porte parole) adressées à *une assemblée* :

¹ Le narrateur se départit de sa position extradiégétique et laisse entendre, ici, son commentaire sur l'action racontée.

En ces jours-là, Pierre se leva au milieu des frères – il y avait là, réuni, un groupe d'environ cent vingt personnes – et il déclara : *Frères, il fallait que s'accomplisse...* (Ac 1,15)

1.5. Les prières d'une communauté de disciples sont parfois relatées. Il s'agit cette fois de la prise de parole *d'une assemblée* adressée à *un personnage*, le Seigneur. Citons, par exemple, la prière de ce même groupe des frères :

Alors ils firent cette prière : *Toi, Seigneur, qui connais le cœur de tous les hommes, montre-nous lequel de ces deux tu as choisi pour occuper, dans le ministère de l'apostolat, la place qu'a délaissée Judas pour s'en aller à sa place à lui.* (Ac 1,24-26)

1.6. Des lettres, enfin, sont rapportées. Outre la lettre des apôtres, anciens et frères de Jérusalem (Ac 15,23-29), le narrateur cite le billet envoyé par le tribun Claudius Lysias au gouverneur Félix pour accompagner le transfert de Paul de Jérusalem à Césarée :

Claudius Lysias, à son Excellence le gouverneur Félix, salut ! [...] Informé qu'on préparait un attentat contre cet homme, je te l'envoie tout en signifiant aux accusateurs d'avoir à porter plainte contre lui devant toi. (Ac 23,26.30)

Là encore, on mesure combien l'omniscience du narrateur permet au lecteur d'accéder à une information supposée interne à une institution, celle des fonctionnaires romains.

Cette diversité de formes littéraires montre le talent du rédacteur, « qui brille dans tous les genres alors en vigueur »¹. Les discours, à eux seuls, forment cependant près du tiers de l'œuvre². L'auteur des *Actes*, en effet, « excelle surtout dans l'art oratoire »³ et s'est particulièrement attaché à la représentation textuelle de ce fait culturel majeur de l'antiquité qu'est l'art oratoire⁴, à la fois en contexte israélite⁵ et en contexte gréco-romain.

Nous allons donc étudier cette forme particulière. Nous chercherons d'abord à situer avec précision ses occurrences dans l'œuvre. Nous décrirons ensuite les éléments

¹ ALETTI, 1998, p. 9.

² DUPONT, 1967, p. 127, cité dans notre Introduction.

³ ALETTI, 1998, p. 9.

⁴ Roland BARTHES (1970, pp. 173-174) décrit la portée sociale et culturelle de l'art oratoire.

⁵ Nous employons le qualificatif d'*israélite* plutôt que celui de *juif*. En effet, nous verrons que les discours mentionnent certes les Juifs (Ιουδαίοι) et s'adressent à eux, mais aussi plus largement aux « hommes d'Israël ». Si, en Ac 2,14.22, les « hommes de Judée » sont aussi « hommes d'Israël », la distinction est faite en Ac 28,19 et 20 : l'auteur fait dire à Paul que « les Juifs s'opposaient » à ce qu'il soit relâché par les Romains, et que c'est « à cause de l'espérance d'Israël » qu'il porte des chaînes. Ainsi, en contexte *israélite* mais non *judéen*, à Antioche de Pisidie, l'adresse utilisée au début du discours est ἀνδρες Ἰσραηλιται, « hommes d'Israël » (Ac 13,16).

indiciels¹ de l'énonciation dans les discours eux-mêmes, puis dans leur proche *cotexte*². Enfin, nous synthétiserons les résultats de cette première enquête.

2. Les discours dans les Actes des apôtres

Comment les discours peuvent-ils être délimités avec précision ? Le rédacteur répond à cette question en employant des formules narratives récurrentes qui non seulement les précèdent toujours, mais aussi, parfois, les suivent. Ces « marqueurs » rédactionnels une fois analysés, nous pourrions montrer en quoi sont ainsi résolues les difficultés inhérentes à la détermination du nombre et des références des discours dans les *Actes*. Nous serons alors à même d'examiner leur plan de répartition dans l'œuvre.

2.1. Formules rédactionnelles d'ouverture et de fermeture des discours

Les *formules d'ouverture* des discours sont généralement composées de quatre éléments : mention de l'orateur (nom ou pronom), verbe (d'action ou de prise de parole), mention de l'auditoire, verbe de prise de parole³.

Ac 1,15 : Pierre	/ se leva	/ au milieu des Frères / et dit
Ac 2,14 : Pierre (avec les Onze)	/ éleva (sa) voix	/ et à eux / s'adressa
Ac 3,12 : Pierre	/ voyant cela	/ au peuple / s'adressa
Ac 4,8 : Pierre	/ rempli d'Esprit Saint	/ leur / dit
Ac 5, 34 : Un homme, du nom de Gamaliel	/ se leva (dans le sanhédrin)	/ et leur / dit
Ac 7,2 : Alors il (Étienne)		/ dit
Ac 10,34 : Pierre	/ ouvrant la bouche	/ dit
Ac 11,4 : Pierre	/ commença à expliquer point par point	/ à eux / disant
Ac 13,16 : Paul	/ se leva (dans la synagogue) fit signe de la main	/ et dit
Ac 15,7 : Pierre	/ se leva	/ et leur / dit
Ac 15,13 : Jacques	/ prenant la parole	/ répliqua
Ac 17,22 : Paul	/ se tenant	/ au milieu de l'Aréopage / déclara
Ac 18,14 : Gallion	/ alors que Paul allait ouvrir la bouche	/ aux Juifs / dit
Ac 19,25 : Il (Démétrios)	/ rassembla les artisans...	/ et leur / dit
Ac 19,35 : le Secrétaire (de l'assemblée)	/ calmant	/ la foule / prit la parole
Ac 20,18 : Il (Paul)	/ quand les anciens l'eurent rejoint	/ leur / dit
Ac 21,40 : Paul	/ debout et levant la main et prenant la parole	/ au peuple / dit
Ac 23,1 : Paul	/ les yeux fixés	/ sur le sanhédrin / dit
Ac 24,2 : Tertyllos	/ commença son réquisitoire	/ disant

¹ Ou *déixis* : v. définition et description ci-dessus, en introduction de la Première partie, pp. 11-12.

² Nous désignons par « cotexte » l'environnement textuel d'un énoncé et nous réservons le terme de « contexte » aux éléments de situation (lieu, temps, institutions, acteurs) des discours.

³ Seul le discours d'Étienne (Ac 7,2-53) n'est pas annoncé de la sorte. Il est en outre le plus long. Nous interprétons cette singularité de plusieurs manières : v. *supra*, Ch. I, p. 26, note 1 ; *infra*, § 4.1., p. 69, Deuxième partie, Ch. III, § 2.1., p. 141 ; Troisième partie, Ch. I, § 3.2., p. 175, note 1.

Ac 24,10 : Paul	/ le gouverneur l'invitant à parler	/ répliqua
Ac 25,23 : Festus	/ ordonnant d'amener Paul	/ prit la parole
Ac 26,1 : Paul	/ fit signe de la main	/ et présenta sa défense
Ac 27,21 : Paul	/ debout au milieu	/ d'eux / dit
Ac 28,17 : Il (Paul)	/ quand ils furent réunis	/ leur / déclara.

L'usage de deux verbes amène parfois le redoublement de la désignation de l'action comme prise de parole (élever la voix, ouvrir la bouche, expliquer, et dire). Des gestes, comme étendre la main, renforcent l'effet d'annonce d'un discours.

Par ailleurs, la mention des actions de parler et/ou d'écouter *suivent* fréquemment les formes discursives :

- Ac 2,37 : d'entendre cela
- Ac 4,1 : alors qu'ils parlaient encore
- Ac 5,40 : les rappelant, ils leur commandèrent de ne plus parler
- Ac 7,34 : d'entendre cela
- Ac 10,44 : Pierre parlait ainsi lorsque
- Ac 11,18 : d'entendre cela
- Ac 13,42 : à leur sortie, on les pria de reprendre la parole le sabbat suivant
- Ac 15,12 : il y eut un silence de toute l'assemblée, puis l'on écouta
- Ac 17,32 : en entendant parler de résurrection
- Ac 19,28 : en entendant cela, ils crièrent et dirent
- Ac 19,40 : et, disant cela, il congédia l'assemblée
- Ac 20,36 : disant cela
- Ac 22,22 : l'écoutant jusqu'à ces mots, ils prirent de la voix pour dire
- Ac 23,7 : lorsqu'il dit cela
- Ac 24,22 : Félix les ajourna, disant
- Ac 26,1 : Agrippa dit à Paul
- Ac 26,24 : il en était là de sa défense quant Festus haussa la voix
- Ac 28,21 : alors ils lui dirent.

Les formes des verbes λαλεω (appliquées à l'orateur) et ακουω (appliquées à l'auditoire) sont ainsi des *formules stéréotypes*, comme en Ac 10,44 où elles sont toutes deux employées :

Pierre parlait encore quand l'Esprit Saint tomba sur tous ceux qui écoutaient la parole.
(ετι λαλουντος του Πιτρου τα ρηματα ταυτα επεπεσεν το πνευμα το αγιον επι παντας τους ακουοντας τον λογον)

Elles indiquent bien les actions qui viennent de s'achever, la parole des uns, l'écoute des autres.

2.2. Autres procédés de fermeture

La transition entre discours et narration est également assurée par la relation des réactions¹ de l'auditoire ou d'actions conséquentes, ainsi que par le procédé de l'interruption des discours.

Les *réactions de l'auditoire* sont souvent mises en scène :

Ac 2,37 : les auditeurs ont « le cœur bouleversé d'entendre ces paroles »

Ac 4,13 : les membres du Sanhédrin « constataient l'assurance de Pierre et de Jean [...] et ils en étaient étonnés »

Ac 7,54 : les paroles d'Étienne « exaspèrent » les membres du Sanhédrin

Ac 11,18 : après le discours de Pierre « les auditeurs retrouvèrent leur calme et ils rendirent gloire à Dieu »

Ac 17,32 : « au mot de résurrection des morts » les membres de l'Aréopage « se moquaient »

Ac 19,28 : les auditeurs de Démétrios approuvent ses propos « en écoutant, ils furent remplis de fureur et crièrent »

Ac 20,37 : « tout le monde éclata en sanglots » après le discours de Paul à Milet

Ac 22,22 : les Juifs se mettent à pousser des cris et à vociférer

Ac 23,7 : un conflit se produit entre Pharisiens et Sadducéens et l'assemblée se divise

Ac 26,24 : la défense de Paul fait réagir Festus ; « il intervint en haussant la voix : Tu es fou Paul ! ».

Des actions apparaissent comme des conséquences des discours. Ainsi, l'assemblée chrétienne se met en prière après un discours de Pierre (Ac 1,24) ou de Paul (Ac 20,36). Des décisions sont prises par des groupes ou des personnes qui ont à juger : le Sanhédrin en Ac 5,40 ; les apôtres et les anciens, par la voix de Jacques, en Ac 15,22 ; par Gallion qui déboute la plainte des Juifs en Ac 18,16 ; le secrétaire de l'assemblée d'Éphèse la renvoie (Ac 19,40) ; Félix ajourne le jugement en Ac 24,22.

Enfin, le *procédé courant de l'interruption* du discours renforce sa fermeture² : un événement survient, qui semble « couper la parole » à l'orateur. Il peut s'agir d'une sanction divine positive, dans le cas où Pierre est interrompu par la venue de l'Esprit Saint sur les auditeurs (Ac 10,44), ou d'une sanction négative des propos tenus, insupportables aux oreilles de ces derniers :

Pierre et Jean parlaient encore au peuple quand les prêtres, le commandant du Temple et les Sadducéens les abordèrent ; ils étaient excédés de les voir enseigner le peuple et annoncer, dans le cas de Jésus, la résurrection des morts. (Ac 4,1)

Devant l'Aréopage, Paul est interrompu (Ac 17,32) ainsi qu'à la fin de ses discours à Jérusalem et à Césarée :

¹ Pour l'analyse rhétorique de ces réactions, v. Deuxième partie, Ch. III, § 1, pp. 133-138.

² Procédé bien mis en valeur par Dom J. DUPONT, 1984, p. 84 : « l'interruption se produit toujours au moment où l'orateur a achevé tout ce qu'il avait à dire. [...] Il s'agit sans doute d'un moyen de faire comprendre à ceux qui entendront lire le texte que le discours est terminé. » Le fait semble paradoxal : un discours interrompu *paraît*

Les Juifs qui avaient écouté Paul jusqu'à ces mots se mirent alors à pousser des cris (Ac 22,22) ;

Paul en était là de sa défense, quand Festus intervint en haussant la voix (Ac 26,24).

Ces mentions établissent une relation entre les *discours* et les *événements consécutifs* de la narration. Dans certains cas, cependant, la coupure est plus radicale. Le discours s'achève et aucune action ne le suit directement :

[**discours**] *Courage donc, mes amis ! Je fais confiance à Dieu : il en sera comme il m'a dit. Nous devons échouer sur une île.*

[**narration**] C'était la quatorzième nuit que nous dérivions sur l'Adriatique...(Ac 27,25-27)

En résumé, nous constatons donc que le rédacteur, par de multiples procédés, fait clairement entendre au lecteur le point de fermeture des discours qu'il compose.

2.3. Difficultés et discussion

La détermination du nombre et des références des discours ont été l'objet de quelques difficultés. Si Dom Jacques Dupont compte vingt-quatre discours dans les *Actes*¹, Jean-Noël Aletti en annonce vingt-huit². D'où ces divergences et difficultés viennent-elles, comment sont-elles résolues ?

Une attention insuffisante aux formules rédactionnelles d'ouverture des discours a pu amener à confondre *discours* et *déclarations collectives*. En Ac 5,29 et 13,46 (Πετρος και οι αποστολοι **ειπαν** ; Ο Παυλος και ο Βαρναβας **ειπαν**), c'est le *pluriel* du verbe *dire* qui est employé. Ces déclarations sont donc distinguées par le rédacteur des prises de parole d'un orateur, même lorsqu'il est porte parole d'un groupe, introduites alors par un verbe à la troisième personne du *singulier*³.

D'autre part, les discours sont parfois intégrés à toute une série de *dialogues* entre des personnages. Ainsi, un échange assez fourni entre Pierre et Corneille conduit ce

inachevé. Rappelons que nous étudions ici les marqueurs rédactionnels de fermeture des discours. La narration des interruptions sera plus loin abordée du point de vue argumentatif (Deuxième partie, Ch. III, § 1., pp. 133-138).

¹ DUPONT, 1984, p. 58 et note 1 : cet auteur donne les références de huit discours de Pierre, neuf discours de Paul, et de sept autres discours ; la position qu'il adopte est celle de M. DIBELIUS dont il décrit la postérité bibliographique. Le principe de définition des discours par M. DIBELIUS (1956, p. 150 et notes 29,30 et 31) repose sur le fait que ces énoncés sont adressés à une assemblée : « parce qu'ils sont adressés, ou sont réputés avoir retenu l'attention d'un grand nombre de personnes en quelque autre manière ». On comprend dès lors en quoi l'attention insuffisante accordée au fait que le discours est non seulement adressé à une assemblée, mais l'est aussi par un personnage singulier, ait conduit les auteurs, à la suite de M. DIBELIUS, à confondre dans certains cas discours et déclarations collectives (v. *infra*).

² ALETTI, 1998, p. 9, note 8. Ce chiffre est proposé sans donner les références des énoncés considérés ici comme des discours.

³ Par exemple, ouverture du discours de Pierre en Ac 2,14 :

Σταθεις δε ο Πετρος συν τοις ενδεκα **επηρεν** την φωνην αυτου και απεφθεγατο αυτοις.

dernier à déclarer : « maintenant nous voici tous devant toi pour écouter tout ce que le Seigneur t'a chargé de nous dire » (Ac 10,33). Cette intervention est suivie d'une formule d'ouverture. Dans un contexte « privé » et non israélite, le *discours* de Pierre s'adresse donc tout de même à un groupe, la Maison de Corneille, et il est soigneusement distingué par le rédacteur des éléments de dialogue qui le précèdent et le suivent. Le procédé est similaire lorsque le dialogue entre Festus et le roi Agrippa est relaté (Ac 25,14-22). Le discours proprement dit de Festus est alors introduit de manière significative, solennelle :

[**narration**] Le lendemain, Agrippa et Bérénice arrivèrent donc en grande pompe et firent leur entrée dans la salle d'audience, accompagnés d'officiers supérieurs et de notables de la ville. Sur un ordre de Festus, on amena Paul et Festus prit la parole :

[**discours**] Roi Agrippa et vous tous qui êtes avec nous.... (Ac 25,23-24)

Le discours prend bien place devant une assemblée, dans un contexte institutionnel. Il ne s'agit plus d'une conversation entre deux personnages.

Par ailleurs, au fur et à mesure que la narration se poursuit, la « mise en scène » des discours se modifie quelque peu. Si leur déroulement s'opère d'un seul tenant dans le cycle de Pierre, des *insertions narratives*¹ apparaissent dans le cycle de Paul. Au début du discours de Paul devant le peuple (Ac 22,1-3), une mention narrative précise l'effet produit par ses premiers mots : « le calme s'accrut encore quand ils entendirent Paul employer la langue hébraïque ». Le discours de Paul devant le Sanhédrin (Ac 23,1-6) est quasiment haché par la narration qui réintervient sans cesse. La prise de parole ne se déroule pas d'un seul trait, et l'artifice littéraire traduit ainsi une situation polémique.

On le voit, la « convergence » narrative que nous avons décrite² - le narrateur devient contemporain des événements, l'histoire se rapproche du présent - est renforcée par des effets de réalisme dans la narration du contexte des discours. Leur délimitation peut alors paraître floue. Or, un examen attentif nous permet, là encore, de constater le soin avec lequel le rédacteur introduit et conclut les énoncés des discours par l'emploi de formules précises :

Les yeux fixés sur le Sanhédrin, Paul déclara...(ατενισας δε ο Παυλος τω συνεδριω ειπεν)
(Ac 23,1 ; **formule d'ouverture** : verbe d'action, mention de l'orateur, mention du groupe auditeur, verbe de prise de parole) ;

Lui disant cela, un conflit s'éleva entre Pharisiens et Sadducéens et l'assemblée se divisa

(τουτο δε αυτου ειποντος εγενετο στασις)

(Ac 23,7 ; **formule de fermeture** : participe du verbe dire, procédé de l'interruption, mention de la réaction de l'auditoire et des conséquences).

¹ Insertions narratives : l'énoncé en style direct est interrompu par une reprise de la narration.

² Voir *supra*, Ch. I, § 4.

L'ensemble de ces éléments nous autorise à déterminer avec le rédacteur les occurrences de cette forme littéraire spécifique qu'est le *discours rapporté* en style direct, dont nous pouvons à présent donner la liste des références :

Ac 1,16-22 ; 2,14-36 ; 3,12-26 ; 4,9-12 ; 5,35-39 ; 7,2-53 ; 10,34-43 ; 11,5-17 ; 13,16-41 ; 15, 7-11 ; 15,13-21 ; 17,22-31 ; 18,14-15 ; 19,25-27 ; 19,35-40 ; 20,18-35 ; 22,1-21 ; 23,1-6 ; 24,2-8 ; 24,10-21 ; 25,24-27 ; 26,2-23 ; 27,21-26 ; 28,17-20.

Le livre des *Actes des Apôtres* compte donc vingt-quatre discours¹, dont nous allons examiner la répartition dans l'œuvre.

2.4. Plan de répartition dans l'œuvre

2.4.1. Dans le cycle de Pierre

Dans le cycle de Pierre, huit énoncés correspondent à notre définition des discours.

Dans l'ordre du texte :

I. de Pierre aux frères (Ac 1,16-22)

II. de Pierre (avec les Onze) à la foule (Ac 2,14-36)

III. de Pierre (avec Jean) au peuple (Ac 3,12-26)

IV. de Pierre (avec Jean) aux chefs, anciens et scribes (Ac 4,9-12)

V. de Gamaliel dans le Sanhédrin (Ac 5,35-39)

VI. d'Étienne au Sanhédrin (Ac 7,2-53)

VII. de Pierre à la Maison de Corneille (Ac 10,34-43)

VIII. de Pierre aux apôtres et aux frères (Ac 11,5-17).

Les discours du cycle de Pierre s'achèvent là où ils ont commencé : à Jérusalem, dans l'assemblée des frères. Cet élément inclusif nous rend attentifs au *plan de répartition* des discours : après une intervention de Pierre parmi les frères, suivent trois discours de Pierre, accompagné d'autres apôtres, en contexte israélite. Les trois discours suivants comportent chacun une originalité : le discours de Gamaliel, interne à la délibération du Sanhédrin, est le seul qui soit prononcé par un membre extérieur au groupe chrétien ; le

¹ Nous sommes globalement en accord avec les références données par Martin DIBELIUS (1956, p. 150) et Dom J. DUPONT (1984, p. 58), à l'exception d'Ac 5,29-32 et Ac 14,15-17, que nous excluons : ce sont deux *déclarations collectives* ; nous tenons pour une coquille la mention d'Ac 26,6-23 au lieu d'Ac 26,2-23 (DUPONT, ibidem) ; nous considérons en outre comme *discours* Ac 18,14-15 et Ac 23,1-6, qui n'étaient pas retenus par ces auteurs ; soit un total identique du nombre des discours. M. DIBELIUS intègre aux références des discours certains de leurs développements (2,14-36.38 ; 26,2-23.25.27), que Dom J. DUPONT omet selon nous à juste titre, mais sans en donner la raison : les formules et les divers procédés de fermeture montrent que les discours ont été composés

discours d'Étienne, helléniste et membre du groupe des Sept, est le plus long de tous ; l'avant-dernier discours de Pierre le situe, hors d'un groupe apostolique, dans l'unique assemblée étrangère au peuple d'Israël. Nous aurons à examiner si une évolution est perceptible entre le premier et le dernier discours de Pierre.

2.4.2. Dans le cycle de Paul

Le cycle de Paul comprend seize discours :

IX. de Paul (avec Barnabé) dans la synagogue d'Antioche de Pisidie (Ac 13,16-41)

X. de Pierre aux apôtres et anciens de Jérusalem (Ac 15,7-11)

XI. de Jacques aux mêmes (Ac 15,13-21)

XII. de Paul à l'Aréopage d'Athènes (Ac 17,22-31)

XIII. de Gallion aux Juifs, au tribunal de Corinthe (Ac 18,14-15)

XIV. de Démétrios aux corps de métiers d'Éphèse (Ac 19,25-27)

XV. du Secrétaire de l'assemblée d'Éphèse (Ac 19,35-40)

XVI. de Paul aux anciens d'Éphèse, à Milet (Ac 20,18-35)

XVII. de Paul au peuple de Jérusalem (Ac 22,1-21)

XVIII. de Paul devant le Sanhédrin (Ac 23,1-6)

XIX. de Tertyllos devant le Gouverneur de Césarée (Ac 24,2-8)

XX. de Paul devant le même (Ac 24,10-21)

XXI. de Festus devant le roi Agrippa et sa suite (Ac 25,24-27)

XXII. de Paul devant les mêmes (Ac 26,2-23)

XXIII. de Paul dans le bateau menacé par la tempête (Ac 27,21-26)

XXIV. de Paul aux notables juifs de Rome (Ac 28,17-20).

A l'inverse du cycle de Pierre, les discours du cycle de Paul s'ouvrent et se terminent par une prise de parole externe à l'assemblée chrétienne : Paul s'adresse aux israélites et *craignant-Dieu*¹ dans la synagogue d'Antioche (IX) et aux notables juifs de Rome (XXIV). Les cotextes qui suivent ces deux discours comportent tous deux une

comme tels, et distingués des éléments de *dialogue* qui les suivent éventuellement. Sur le lien rhétorique entre discours et développements, voir Deuxième partie, Ch. III, §§ 1.2., pp. 133-138, et 2.1., pp. 139-142.

¹ « Craignant-Dieu » (φοβουμενος τον Θεον : Ac 10,2 ; 13,16 par ex.) : « ainsi appelait-on les non-juifs, nombreux dans la diaspora, attirés par la foi monothéiste des juifs et observant seulement telle ou telle de leurs pratiques [...]. A la différence des prosélytes, ils restent incircconcis et sont donc légalement des païens. » (X. LÉON-DUFOUR, *Dictionnaire du Nouveau Testament*, Seuil, Paris, 1975, p. 187).

citation du prophète Isaïe pour étayer l'annonce selon laquelle les nations païennes seront désormais bénéficiaires de l'action apostolique :

Nous nous tournons vers les nations. (Ac 13,46)

C'est aux nations qu'a été envoyé ce salut de Dieu ; eux, ils écouteront. (Ac 28,28)

Au centre du cycle de Paul, dans le discours au peuple de Jérusalem, c'est cette même annonce qui provoque la fureur des auditeurs :

[**discours**] Mais [le Seigneur] me dit : « Va, c'est au loin, vers les nations, que je vais, moi, t'envoyer ».

[**narration**] Les Juifs qui avaient écouté Paul jusqu'à ces mots se mirent alors à pousser des cris...

(Ac 22,21-22)

La répartition des discours dans le cycle de Paul montre un des objectifs de la narration, le passage de l'annonce apostolique aux nations¹. Ces inclusions de contexte de situation et de thématique distribuent les discours en deux volets symétriques :

[discours IX [X à XVI : *sept discours*] / [XVII à XXIII: *sept discours*] XXIV]

L'inclusion par le même contexte de situation se vérifie dans le cas du premier volet : les discours X, XI et XVI sont prononcés dans une assemblée chrétienne. Dans le cas du second volet, les discours XVII et XXII relatent tous deux longuement l'itinéraire personnel de Paul, et particulièrement l'événement sur la route de Damas (Ac 22,6-21 ; Ac 26,12-18) conclu dans les deux cas par l'envoi de Paul vers les nations :

Va, c'est au loin, vers les nations, que je vais, moi, t'envoyer. (Ac 22,21)

Je te délivre déjà du peuple et des nations vers qui je t'envoie. (Ac 26,17)

Le discours XXIII, prononcé par Paul sur l'embarcation qui l'amène vers Rome, se trouve ainsi déporté hors du cadre du second volet, réalisé par le parallèle entre les discours XVII et XXII. Nous avons noté ci-dessus l'originalité de sa fermeture. Ces éléments nous suggèrent déjà la particularité de son propos, qu'il faudra examiner².

Dans les deux volets du cycle de Paul, les discours vont souvent deux par deux dans des *contextes judiciaires* chrétiens, gréco-romains, ou juifs : devant les apôtres et anciens de Jérusalem, Pierre intervient pour contredire les fidèles issus du pharisaïsme, et Jacques statue sur l'objet du litige (l'imposition aux païens de l'observance de la loi de Moïse)³ ; à Éphèse, Démétrios soulève les corps de métiers liés au culte d'Artémis, et le

¹ Qualifié d'apôtre, avec Barnabé, en Ac 14,4.5, Paul est bien *envoyé* vers les nations : εις εθνη μακρην εξαποστελω σε (Ac 22,21). *Apôtre* signifie en effet *envoyé*.

² Voir Deuxième partie, Ch. I, § 2.2.1.3., p. 118 et Ch. III, § 2.2., p. 145.

³ Discours X et XI.

Secrétaire de l'assemblée réunie les débouté de leur plainte¹ ; le réquisitoire de Tertyllos est suivi de la défense de Paul² ; enfin, Festus expose le cas de Paul devant le roi Agrippa, qui autorise alors ce dernier à défendre sa cause¹.

Les discours de Paul en Ac 22,1-21 et 23,1-6 sont également liés, mais d'une autre manière : arrêté, celui-ci prononce sa défense devant le peuple de Jérusalem, puis est traduit devant le Sanhédrin où il comparaît et prend la parole.

La répartition des discours dans le cycle de Paul est donc remarquablement structurée : les discours IX et XXIV (à la synagogue d'Antioche de Pisidie et aux notables juifs de Rome) en forment le cadre général ; les deux interventions au cours de l'assemblée de Jérusalem (X et XI) ouvrent un premier volet de sept discours conclu par le discours de Paul à Milet (XVI) ; entre ces deux éléments situés dans une assemblée chrétienne, prennent place quatre discours en monde gréco-romain (Paul devant l'Aréopage d'Athènes, le discours de Gallion à Corinthe, les discours de Démétrios et du Secrétaire, à Ephèse : discours XII à XV) ; le second volet discursif du cycle de Paul comprend, quant à lui, trois couples de deux discours (XVII à XXII) dans des contextes judiciaires, avec en outre un discours « dans la tempête » (XXIII).

Ces remarques renforcent ce que nous disions au chapitre précédent de la narration des *Actes* : Paul fait en plus grand ce que Pierre inaugurerait. Le cycle dont il est l'acteur principal contient deux fois plus de discours que le cycle de Pierre. Comme Pierre, Étienne et les autres apôtres avaient eu à comparaître devant les chefs d'Israël et le Sanhédrin, Paul a, lui aussi, à le faire. Il est de plus traduit devant d'autres instances judiciaires, gréco-romaines. Le milieu dont les discours de Pierre sont le cadre, la communauté chrétienne à Jérusalem, n'est qu'un des « volets » de l'action de Paul, globalement orientée vers l'annonce à l'extérieur. Il est celui qui ouvre largement le message aux horizons des nations : ce qui avait été inauguré par Pierre entrant chez Corneille et soutenu par le même Pierre à Jérusalem - l'ouverture aux païens - est amplifié et réalisé par Paul. Si des retours se font à Jérusalem (discours X, XI, XVII et XXIII), c'est à Rome que, *in fine*, Paul prend la parole.

3. *L'interlocution dans les discours*

¹ Discours XIV et XV.

² Discours XIX et XX.

Dans les discours des *Actes des Apôtres*, qui parle et à qui, dans quels contextes ? La simplicité de la question ne doit pas nous faire oublier que nous sommes devant une construction textuelle : ce ne sont ni Pierre ni Paul ni d'autres personnages qui prononcent des discours, mais un rédacteur qui met tel ou tel énoncé « dans la bouche » des acteurs de la narration.

Nous chercherons à rendre compte de cette construction, de la manière dont les énoncés des discours induisent les positions² que peuvent et doivent occuper tout individu pour en être le sujet. Ce faisant, nous prendrons une distance nécessaire avec les personnages que le texte nous déclare être les « orateurs » ou « l'auditoire » des discours : les signes de l'énonciation impliquent les positions de celui qui énonce (appelé locuteur) et de celui ou ceux qui sont récepteurs des discours (appelés allocutaires). Pour le dire autrement, c'est à partir des textes définis comme discours que nous dégagerons les traits de leurs instances supposées de production *et* de réception.

Aussi, l'analyse des énoncés aura pour but de dire non seulement « qui parle et à qui », mais aussi de rendre compte de l'échange verbal entre des interlocuteurs construit par les signes textuels, interaction que nous avons appelé *interlocution*. Pour permettre l'exposé de procédés d'ensemble, nous suivrons la structure de répartition des discours dans l'œuvre. Nous nous laisserons ainsi guider par le rédacteur.

3.1. Dans le cycle de Pierre

Dans le premier discours du cycle de Pierre (I : Pierre au milieu des frères, Ac 1,16-22), locuteur et allocutaire sont désignés ensemble par la première personne du pluriel³, sans que des noms propres viennent les identifier :

Il faut donc que, de ces hommes qui **nous** ont accompagnés tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu au milieu **de nous**, en commençant au baptême de Jean jusqu'au jour où il **nous** fut enlevé, il y en ait un qui devienne **avec nous** témoin de sa résurrection. (Ac 1,21-22)

Celui qui s'adresse à d'autres par la seule formule initiale « hommes frères », fait corps de parole avec eux : il s'exprime en [Nous]. L'accent porte sur le groupe comme lieu d'énonciation.

¹ Discours XXI et XXII.

² Voir l'Introduction de cette Première partie.

³ Seul le pronom personnel (première personne du pluriel) est à relever : εν ημιν (v. 17); ημιν ; εφ ημας (v. 21) ; αφ ημας ; συν ημιν (v. 22). « Nous » = « Je + Vous ».

Les positions interlocutives sont bien différentes dans le dernier discours du cycle (VIII : Pierre aux apôtres et aux frères, Ac 11,5-17)¹, où le locuteur s'exprimant en première personne du singulier par l'emploi du pronom personnel (v.5 : εγω) et de verbes (vv. 5.6.7) relate des événements qui le concernent (pronoms personnels : εμου, μου, μου, με, μοι, εμοι, vv. 5.7.8.11.12.12).

J'étais, dit-il, en prière dans la ville de Joppé quand, en extase, **j'eus** une vision : du ciel un objet descendait, semblable à une grande nappe qui s'abaissait, tenue aux quatre coins, et elle vint jusqu'à **moi**. **Je regardais**, ne la quittant pas des yeux, et **j'y vis** les quadrupèdes de la terre, les bêtes sauvages, les reptiles ainsi que les oiseaux du ciel. (Ac 11,5-6)

L'expression εγω ημην (« moi, j'étais ») ouvre et ferme l'énoncé (vv. 5 et 17). Celui qui dit « Je » est de plus spécifié par la mention de son *nom propre*, Pierre (vv. 7.13) : il y a donc ici coïncidence entre l'orateur explicite du discours et la position induite par l'énoncé. Il dit « Nous » (ημιν, v. 13) avec « les six frères que voici », et forme avec eux un sous-groupe des acteurs en présence. Le rappel d'un événement antérieur² - une parole du Seigneur -, permet enfin à l'auditoire, désigné d'un « Nous » englobant (vv. 15.17), d'être assimilé à ceux auxquels Jésus-Christ s'est adressé (« Vous » : v.16).

Or, à peine avais-je commencé à parler que l'Esprit Saint tomba sur eux, tout comme **sur nous** au début. Je me suis alors rappelé cette parole du Seigneur : Jean, disait-il, a baptisé avec de l'eau, mais **vous**, vous serez baptisés dans l'Esprit Saint. Si donc Dieu leur a accordé le même don qu'à **nous**, pour avoir cru au Seigneur Jésus Christ, qui **étais-je, moi**, pour faire obstacle à Dieu. (Ac 11,15-17)

Le schéma interlocutif est du type [Je (Nous) / Nous]³ : Pierre, s'adresse en nom propre à un groupe avec lequel il dit « Nous » ; il fait aussi partie du sous groupe (Nous) de ceux qui ont accompli le voyage vers Césarée. L'interlocution est bien interne à une communauté, mais une communauté dans laquelle un sujet identifié, Pierre, dit « Je ».

Des positions différentes sont construites dans les trois discours d'Ac 2, 14-36, Ac 3,12-26, Ac 4,9-12 (discours II, III et IV)¹. Excepté à un endroit (Ac 3,17 : οίδα « je sais »), le locuteur non identifié est indiqué par le seul usage de la première personne du

¹ Ce discours, rappelons le, forme une inclusion avec le premier, un « retour » au contexte interne à la communauté.

² Sur les rappels d'événements et d'actes de langage antérieurs dans la narration, v. ci-dessous, chapitre III, § 1.

³ Les schémas interlocutifs seront notés de la manière suivante : [désignations pronominales, avec une majuscule, du locuteur / de l'allocutaire] ; le cas échéant, les désignations pronominales des sous-groupes auxquels appartiennent les locuteurs et/ou allocutaires seront notées entre parenthèses.

pluriel. Il dit « Nous »² avec le groupe auquel il appartient ; *c'est un groupe qui s'exprime par la voix d'un porte-parole.*

Les allocutaires, quant à eux, ne sont distingués par aucun nom propre mais sont désignés soit par des *adresses* : « hommes de Judée » (Ac 2,14), « hommes d'Israël » (Ac 2,22 et Ac 3,12), « hommes frères » (Ac 2,29 et Ac 3,17)³, « chefs du peuple et anciens » (Ac 4,8) ; soit par l'usage du *pronom personnel de première personne du pluriel*. Après l'adresse « frères », l'usage de la forme *εν ημιν* vient désigner l'ensemble des acteurs présents, établissant une proximité et appartenance entre locuteur et allocutaires :

Frères, il est permis de vous le dire en toute assurance : le patriarche David est mort et a été enseveli, et son tombeau est encore aujourd'hui **parmi nous**. (Ac 2,29)

De même, en Ac 3,13 et 25 (dans ce dernier cas après l'adresse « frères » de 3,17), l'emploi au génitif du pronom personnel (*των πατερων / τους πατερας ημων*) permet de désigner l'ensemble des acteurs dans une parenté commune (« nos pères ») :

Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu de **nos pères**... (Ac 3,13)

Enfin, le discours IV s'achève avec le pronom personnel *ημας*, établissant une communauté plus large que les personnages présents, celle de tous les hommes :

Car il n'y a pas sous le ciel d'autre nom donné aux hommes, par lequel **nous** devons être sauvés. (Ac 4,12)⁴

Les allocutaires peuvent également être désignés par l'usage du *pronom personnel et de formes verbales à la deuxième personne du pluriel*. Le pronom personnel *υμεις* (vous) indique le groupe auquel le discours s'adresse en Ac 2 (vv. 14.22.22.29.33.36), ainsi que de nombreux impératifs (sachez ceci, prêtez l'oreille, écoutez ces paroles : vv. 14.14.22) :

Hommes d'Israël, **écoutez ces paroles**. Jésus le Nazôréen, cet homme que Dieu a accredité auprès de **vous** par les miracles, prodiges et signes qu'il a opérés par lui au milieu de **vous**, ainsi que **vous le savez** vous-mêmes. (Ac 2,22)

Par ailleurs, en plus du pronom personnel (Ac 3,13.14.14.16.20.25.26.26.26) et des impératifs (repentissez-vous et convertissez-vous : Ac 3,19), l'usage au génitif du pronom personnel (*υμων* : Ac 3,17.19.22) et de verbes à la deuxième personne du

¹ Successivement : Pierre (avec les Onze) à la foule ; Pierre (avec Jean) au peuple ; Pierre (avec Jean) aux chefs du peuple et anciens.

² *ημεις*, en Ac 2,32, désigne le groupe avec lequel le locuteur dit « Nous », de même qu'en Ac 3,12.15 et Ac 4,9.

³ Ces termes de parenté, dans les adresses, contiennent un possessif élidé : (mes) frères, qui renvoie également au locuteur. Sur les termes de parenté comme indicatifs de l'énonciation, v. l'Introduction de cette partie.

⁴ *Και ουκ εστιν εν αλλω ουδενι η σωτηρια, ουδε γαρ ονομα εστιν ετερον υπο τον ουρανον το δεδομενον εν ανθρωποις εν ω δει σωθηναι ημας* (et il n'y a pas de salut en un autre, car il n'y a pas sous le ciel d'autre nom donné aux hommes, par lequel nous devons être sauvés).

pluriel¹ (Ac 3,12.12.13.13.14.14.15.16.16.25) adresse le discours à un groupe de personnes non spécifiées :

Repentez-vous donc et **convertissez-vous**, afin que **vos** péchés soient effacés, (Ac 3,19) ;

de même en Ac 4,10 :

Sachez-le bien, **vous** tous, ainsi que tout le peuple d'Israël : c'est par le nom de Jésus Christ le Nazôréen, celui que **vous**, **vous avez crucifié**, et que Dieu a ressuscité des morts, c'est par son nom et par nul autre que cet homme se présente guéri devant **vous**.

Ainsi, un schéma commun [Nous / Vous (Nous)] décrit l'interlocution *de ces trois discours* : un groupe locuteur « Nous » s'adresse par la voie d'un porte-parole à un groupe différent « Vous », tout en construisant un registre commun entre eux (Nous). Il y a donc à la fois extériorité et appartenance des groupes l'un à l'autre.

Les trois discours suivants (V, VI et VII) présentent chacun une originalité.

Le discours d'Ac 5,35-39 (Gamaliel dans le Sanhédrin) est prononcé par un locuteur non spécifié qui s'exprime à la première personne du singulier par une belle expression énonciative και τα νυν λεγω υμιν (à présent je vous dis : v. 38) formée par trois déictiques (temporel, verbal et pronominal). Il s'adresse à un groupe de personnes également non identifiées, mais désignées par l'adresse initiale « hommes d'Israël » et par l'emploi de la deuxième personne du pluriel, en particulier dans des impératifs (prenez garde, ne risquez pas : vv. 35 et 39) :

A présent donc, **je vous** le **dis**, ne **vous occupez** pas de ces gens-là, **laissez-les**. (Ac 5,38)

Ce schéma [Je / Vous] ne laisse pas de traduire une certaine forme de distance entre locuteur et allocutaires.

Dans le discours qui occupe le chapitre 7 des *Actes* (Étienne au Sanhédrin), le locuteur est d'abord situé dans une histoire et parenté communes avec ses allocutaires : ceux-ci sont désignés par l'adresse initiale « frères et pères » (*termes relationnels*), et par l'emploi répété du pronom personnel de la *première personne du pluriel* au génitif (notre/nos père(s) : vv. 2.11.12.15.19.19.38.39.44.45). Le locuteur n'est d'abord construit que par cette unique position commune des versets 2 à 50. Puis, brutalement, le registre interlocutif marque l'extériorité entre le locuteur et ses allocutaires, apostrophés par l'emploi du pronom personnel et de verbes à la *deuxième personne du pluriel* :

¹ Exemple : Ac 3,14 : Mais **vous**, vous **avez chargé** le Saint et le juste ; vous **avez réclamé** la grâce d'un assassin.

Nuques raides, oreilles et cœurs incirconcis, toujours **vous résistez** à l'Esprit Saint! Tels furent **vos pères**, tels **vous êtes** ! (7,51)

Ce schéma [(Nous) - Vous] agressif va jusqu'à la soudaine transformation de l'expression « nos pères » en « vos pères ». Un locuteur en position d'énonciation commune avec les allocutaires (Nous) passe au registre de l'extériorité : « Vous ».

Tout au contraire, le discours d'Ac 10, 34-43 (Pierre à la Maison de Corneille) est à peine adressé. L'énoncé est inauguré à la première personne du singulier, selon une forme déictique verbale indiquant une *transformation de subjectivation*, « je comprends »¹. Seule l'expression « vous savez » (v. 37) dénote l'allocution, alors que l'énoncé est plutôt une déclaration à portée générale² ; un locuteur innommé adresse un message qui concerne tous les hommes, de toutes les nations :

Je comprends en vérité que Dieu ne fait pas acception des personnes, mais qu'en toute nation celui qui le craint et pratique la justice lui est agréable. (Ac 10,34-35)

La qualification du locuteur est celle de membre d'un groupe de « témoins » avec lesquels il dit « Nous » (vv. 39.41.42 : ημεις, ημιν, ημιν).

Le schéma interlocutif est donc du type [Je (Nous) / Vous]. Cependant, le registre de la totalité vient signifier que, au-delà des allocutaires, tous sont concernés par ce discours.

3.2. L'interlocution dans le cycle de Paul

Dans la synagogue d'Antioche de Pisidie (discours IX : Ac 13,16-41), celui qui prend la parole n'est désigné que par son appartenance à des groupes. Il est d'une part porte-parole de ceux qui annoncent une bonne nouvelle, qui « évangélisent » (και ημεις υμας ευαγγελιζομεθα, Ac 13,32), distingués au verset précédant du groupe des « témoins » de Jésus :

¹ Le verbe est triplement déictique : 1°) parce qu'au présent et à la première personne du singulier, 2°) parce que verbe subjectif impliquant l'énonciateur « je comprends », 3°) parce que, parmi les subjectifs, il indique aussi une transformation de subjectivation coïncidente avec le moment d'énonciation « je comprends » => « à présent ». Sur les verbes subjectifs, v. C. KERBRAT-ORECCHIONI, 1980, p. 100-120 et singulièrement p. 106 : les verbes intrinsèquement subjectifs « qui impliquent une évaluation ayant toujours pour source le sujet de l'énonciation ». Sur l'aspect particulier de transformation de subjectivation, v. O. DUCROT et T. TODOROV, 1972, p.373, qui « attribue [la proposition principale], en tant que constatation, à un sujet quelconque. La proposition de base peut être vraie ou fautive : je peut croire en une chose qui n'a pas vraiment eu lieu ».

² Le registre de la généralité-totalité est abondant dans l'énoncé : « en toute nation ; le Seigneur de tous ; tous ceux ; tous les prophètes ; tous ceux qui croient » (vv. 35.36.38.43.43).

Pendant de nombreux jours, il est apparu à ceux qui étaient monté avec lui de Galilée à Jérusalem, ceux-là mêmes qui sont maintenant ses témoins auprès du peuple. (Ac 13,31).

D'autre part, il énonce une parenté commune avec ses auditeurs (nos pères, v. 17 ; nous, enfants, v. 33). Il n'est donc pas étonnant que ceux auxquels il parle soient désignés par l'adresse « hommes frères » (vv. 26 et 38). Deux éléments surprennent cependant, l'un au début, l'autre à la fin du discours.

Au début du discours, ce sont deux sous-groupes distincts qui composent l'auditoire et sont conviés par un impératif à écouter (ακουσατε), les « hommes d'Israël et craignant-Dieu » (v.16). Ainsi, c'est le fait d'être bénéficiaires d'une annonce commune du salut qui vient rassembler dans une parenté commune des destinataires différents :

Hommes frères, enfants de la race d'Abraham et ceux qui parmi **vous** craignent Dieu, c'est à **nous** que ce message (λογος) de salut a été envoyé (Ac 13,26).

Une certaine distance est donc prise par le locuteur avec les pères du peuple d'Israël qui, de « nos pères » du verset 17, deviennent « les pères » au verset 32 :

Et **nous, nous vous annonçons** la bonne nouvelle : la promesse faite **aux pères**, Dieu l'a accomplie pour **nous**, enfants. (Ac 13,32-33)

Le fait d'être « enfants » et « frères » tient donc au bénéfice commun de la promesse de Dieu, que l'on soit ou non de la race d'Abraham¹.

A la fin du discours, c'est sous le registre de la deuxième personne du pluriel que les allocutaires sont interpellés (υμιν, υμιν, v. 38 ; impératifs : sachez-le ; prenez garde, vv. 38.40). Ce passage à l'extériorité mutuelle entre les interlocuteurs - du « Nous » au « Vous » - correspond donc à une mise en garde que déploie une citation² :

Prenez donc garde que n'arrive ce qui est dit dans les prophètes...(Ac 13,40)

Nous préciserons dans la partie consacrée à l'étude de l'argumentation en quoi consiste la menace exprimée. Contentons-nous de noter que le discours dont le schéma global est [Nous / Vous (Nous)] évolue d'une position commune (Nous) vers une charge menaçante (« vous, prenez-garde ! »).

¹ Sans que ce soit l'objet de notre travail, nous pouvons, en passant, noter la cohérence de l'énoncé attribué à Paul avec sa théologie : « Si vous appartenez au Christ, c'est donc que vous êtes de la descendance d'Abraham ; selon la promesse, vous êtes héritiers » (Ga 3,29).

² Voir ci-dessous, Ch. III, § 2.

Comparons ces données avec les éléments d'Ac 28,17-20 (discours XXIV). A la fin du cycle de Paul, en effet, le discours prononcé devant les notables juifs de Rome situe un locuteur qui s'exprime à la première personne du singulier (pronoms : εγω, με, εμοι, μου, vv. 17.18.18.19 ; verbes : παρεδοθην, ηναγκασθην, παρεκαλεσα, περικειμαι, vv. 17.19.20.20), vis-à-vis d'un groupe allocutaire désigné par l'adresse « hommes frères » (v. 17) et le pronom personnel « vous » (υμας, v. 20).

Ce schéma [Je / Vous] est cohérent avec la disparition du génitif du pronom personnel à la première personne du pluriel : le locuteur ne dit plus « nos pères » ou « notre nation » en parlant d'Israël, mais « le peuple et les coutumes des pères » (v.17), « les Juifs » (v.19), « ma nation » (v. 20).

Ainsi, une double évolution se produirait dans les discours de Paul. D'une part, l'acteur principal du cycle s'adresse d'abord comme porte-parole d'un groupe (IX), pour s'exprimer ensuite en son nom propre (XXIV) ; ce changement est symétrique à celui que le rédacteur opère entre le premier et le dernier discours du cycle de Pierre (I et VIII). Dans les discours prononcés en contexte israélite, d'autre part, une distance progressive est prise avec l'appartenance du locuteur à la même paternité et nation que ses allocutaires.

De plus, le schéma interlocutif du premier discours de Paul (IX) est le même que les trois discours de Pierre en contexte israélite (II, III et IV), où les mêmes adresses « hommes frères » et « hommes d'Israël » sont employées. L'évolution, en revanche, vers la menace et l'extériorité (passage du « nous » au « vous »), n'est pas sans rappeler le procédé radical du discours d'Étienne (VI), auquel l'auteur fait déclarer :

Tels furent **vos pères**, tels vous êtes ! (Ac 7,51)

Le cycle de Paul déploierait ainsi ce qu'annonçaient globalement les discours du cycle de Pierre, quels que furent leurs locuteurs. Nous allons vérifier maintenant cette hypothèse en examinant les discours de défense de Paul (second volet du cycle de Paul).

La défense que Paul prononce en Ac 22,1-21 (Discours XVII) devant le peuple, après son interpellation au temple de Jérusalem, commence par une formule tout entière marquée des signes de l'énonciation :

Ανδρες αδελφοι και πατερες ακουσατε μου της προς υμας νινι απολογιας : **Hommes frères et pères, écoutez maintenant ma défense à votre intention.** (Ac 22,1)

Le locuteur va, en effet, dire « Je »¹ tout au long de son discours, où il raconte longuement sa vie (εγενετο δε μοι, vv. 6 et 17), à l'intention (προς υμας² : pour vous) d'une assemblée à laquelle il s'adresse comme celle de (ses) frères et pères, interpellée par un impératif (écoutez). Le schéma est de type [Je / Vous].

Le rédacteur met dans la bouche de celui qui parle la mention d'événements antérieurs dont le narrataire avait déjà connaissance, le rappel d'éléments d'Ac 9,3-19 sous la forme, en particulier, de dialogues. Ces énoncés en style direct inclus dans le discours seront abordés dans le chapitre consacré aux citations (Ch. III, § 1.). Ces inclusions apportent cependant une double détermination de la position du locuteur : il y est appelé par son nom propre, Saul, par le Seigneur et Ananie (vv. 7 et 13) ; la spécificité d'un itinéraire personnel est renforcée, de manière telle que les éléments du discours ne peuvent guère être appliqués à un autre acteur de la narration que Saul-Paul.

Les parallélismes entre ce dernier discours et celui d'Ac 26,1-23 (XXII) sont frappants : ici et là, l'orateur présente pour sa défense une narration d'événements antérieurs, en particulier sa « vocation » sur la route de Damas, où son nom propre est mentionné (Saul, v. 14). Celui qui est mis en jugement se situe comme « témoin » de ce qu'il a vu et entendu (εστηκα κρινομενος, v. 6 ; εστηκα μαρτυρομενος, v. 22).

Ici, cependant, le nom de l'interlocuteur principal, le roi Agrippa, est également précisé (Ac 26,2.19). Avec ce dernier, Saul-Paul a en commun une espérance :

Maintenant, si je suis mis en jugement, c'est à cause de **notre** espérance en la promesse faite par Dieu aux pères. (Ac 26,6)

Dans un énoncé marqué globalement par l'interlocution entre deux sujets singuliers, Saul et le roi Agrippa, l'assemblée qui compose l'auditoire est tout de même rappelée :

Pourquoi juge-t-on incroyable (τι απιστον κρινεται) parmi **vous** que Dieu ressuscite les morts ? (Ac 26,8)

Annonciateur de la réalisation de ce que « les prophètes et Moïse avaient déclaré devoir arriver, que le Christ souffrirait et que, ressuscité des morts, il annoncerait la lumière au peuple et aux nations » (Ac 26,22-23), celui qui est jugé interroge le jugement

¹ Εγω εμι, v. 3 ; nombreux verbes à la première personne du singulier : εδιωξα, επορευομην, vv. 4.5 ; pronom personnel : μοι, περι εμε, συν εμοι, μοι, προς με, μοι, vv. 5.6.9.10.11., etc.

² Voir également le v. 3 : παντες υμεις εστε σημερον.

de ses auditeurs. Comme dans le discours précédent, l'interruption du discours se produit sitôt que les nations sont évoquées :

Il en était là de sa défense, quand Festus dit à voix haute : Tu es fou, Paul ! (Ac 26,24)

Le schéma des positions interlocutives de ce discours peut donc être résumé de la manière suivante : [Je / Vous – Tu (Nous)].

Ce cadre du second volet des discours de Paul, imposé par le parallélisme des discours XVII et XXII, détermine les deux autres discours de défense de Paul, devant le Sanhédrin premièrement, et ensuite devant le Gouverneur Félix à Césarée (discours XVIII et XX).

La comparution de Paul devant le Sanhédrin en Ac 23,1-6 est d'une grande violence, et semble avorter. L'emploi, à deux reprises, du verbe κρινομαι (juger, vv. 3 et 6) caractérise la situation d'un accusé qui cherche à prendre la parole sans y parvenir. Sitôt une déclaration de bonne foi achevée par le locuteur,

Hommes frères, c'est tout à fait en bonne conscience que je me suis conduit devant Dieu jusqu'à ce jour, (Ac 23,1)

le grand prêtre Ananie ordonne qu'on le frappe sur la bouche.

Ce discours est ainsi entrecoupé par des insertions narratives¹, qui l'organisent en trois phases. Une première prise de parole, protestation de bonne conscience d'un accusé qui se défend personnellement (εγω πεπολιτευμαι, moi, je me suis conduit, v. 1) en s'adressant à (ses) frères, est suivie d'une altercation violente avec le grand prêtre auquel il dit « Tu » :

Alors Paul lui dit : C'est Dieu qui **te frapperas**, **toi** muraille blanchie !... (Ac 23,3)

Une déclaration, enfin, provoque l'interruption du discours :

[discours] Hommes frères, je suis, moi (εγω) Pharisien, fils de Pharisien. C'est pour l'espérance et la résurrection des morts que je suis jugé (περι ελπιδος και αναστασεως νεκρων κρινομαι).

[narration] A peine eut-il dit cela qu'un conflit se produisit entre Phariséens et Sadducéens, et l'assemblée se divisa. (Ac 23,6b-7)

Le rédacteur semble donc suggérer que, dans l'incapacité de se défendre, l'orateur trouve un moyen de « s'en sortir », en jouant sur les divisions de son tribunal. L'étude du procédé relèvera de l'argumentation². L'interlocution se déroule ici en [Je / Vous - Tu], dans ce qui est représenté comme une tentative contrée de la prise de parole de Paul qui

¹ Style direct : vv. 1.3b.4b.5b.6b. ; narration : vv. 2.3a.4a.5a.6a.

² Par ce moyen des insertions narratives, l'échec d'une tentative de prise de parole est aussi représenté. Le narrateur fournit, également, l'interprétation de la stratégie oratoire de son personnage.

cherche alors une échappatoire. Remarquons qu'il est question de « l'espérance », comme c'est le cas en Ac 28,20, et non de « notre espérance » (Ac 26,6), signe de la difficulté de l'échange verbal lorsque Paul et les autorités juives sont en vis-à-vis.

De même, en Ac 24,10-21 (discours XX), celui qui déclare servir « le Dieu des pères » affirme avoir « l'espérance en Dieu [...] qu'il y aura une résurrection des justes et des injustes » (24,14-15). Il rappelle expressément la comparution devant le Sanhédrin :

A moins qu'il ne s'agisse de cette seule parole que **j'ai criée**, debout au milieu d'eux [le Sanhédrin] : C'est à cause de la résurrection des morts que **moi je suis jugé aujourd'hui devant vous** (περι αναστασεως νεκρων εγω κρινομαι σημερον εφ υμων). (Ac 24,21)

Le lien entre les énoncés de ces deux discours XVIII et XX est renforcé par l'identité du schéma interlocutif : [Je / Vous - Tu]. Ici, c'est le gouverneur Félix que désigne la deuxième personne du singulier¹ : c'est lui qui, dans cette assemblée, est juge (κριτην, v. 10). En disant « vous », l'accusé² s'adresse donc à celui qui préside l'assemblée et à ceux qui l'accusent à Césarée (κατηγορουσιν, κατηγορειν, vv. 13 et 19), « le grand prêtre Ananie, quelques anciens et un avocat » (Ac 24,1), Tertyllos, qui vient de prononcer son réquisitoire (Ac 24,2-8).

Si l'énoncé est donc bien marqué par le registre judiciaire, le contexte a changé : l'autorité romaine est médiatrice et reçoit les deux parties, l'accusation comme la défense. C'est pourquoi la manière dont Paul s'adresse au Gouverneur semble témoigner d'une certaine confiance³ :

Alors, le gouverneur lui ayant fait signe de parler, Paul répondit : Voilà de nombreuses années que tu es juge (οντα σε κριτην) pour cette nation ; aussi est-ce avec confiance que je plaiderai ma cause. (Ac 24,10)

Les trois discours de Paul (devant le Sanhédrin : XVIII ; devant le Gouverneur à Césarée : XX ; devant Agrippa : XXII) suivent donc globalement le même modèle d'interlocution : l'accusé s'adresse en première personne à la fois à l'assemblée (Vous), et à celui qui la préside (Tu). Devant Agrippa, cependant, l'usage d'un « Nous » commun avec le roi marque une hostilité moins forte. Il y a donc une gradation descendante de la confrontation entre ces trois discours.

¹ Par ex. Ac 24,14 : **Ομολογω δε τουτο σοι** (Je te confesse ceci).

² Par ex. Ac 24,10 : **τα περι εμαυτου απολογουμαι** (je plaiderai ma cause).

³ Nous verrons plus avant que le narrateur manifeste des réserves quant à la confiance que l'on peut accorder à Félix (v. Deuxième partie, Ch. III, § 2.2., pp. 142-143).

La prédication dans la synagogue d'Antioche de Pisidie (discours IX) inaugure une série dont le discours aux notables juifs de Rome (discours XXIV) forme le terme. A Rome, le dernier discours de Paul se déroule en contexte strictement israélite. Il est alors remarquable de constater que son schéma interlocutif ([Je / Vous]) est identique à celui de la défense de Paul devant le peuple de Jérusalem lors de son arrestation (discours XVII). La violence du vis-à-vis de Paul avec les institutions juives prépare donc à comprendre le ton sans concession envers les Juifs¹ du dernier discours des *Actes*.

En suivant ainsi le cadre de répartition des discours du cycle de Paul à partir du premier, nous avons rendu compte, chemin faisant, de l'interlocution dans *tous* les énoncés que le rédacteur attribue à Paul dans le second volet, à l'exception du discours dans la tempête (discours XXIII). Le cycle de Paul déploie effectivement ce qui était en germe dans le cycle de Pierre : d'une part le déplacement, en contexte israélite, du registre de l'annonce au registre judiciaire et, d'autre part, la confrontation croissante avec les institutions hiérosolymites d'Israël.

Nous allons à présent nous intéresser aux autres discours du premier volet du cycle de Paul, délimité grâce au cadre formé par trois discours *internes* à l'assemblée ecclésiale (εκκλησια : Ac 15,22 ; 20,17), prononcés respectivement, selon la narration, par Pierre, Jacques et Paul (discours X, XI et XVI).

Les discours de Pierre et de Jacques se déroulent dans un contexte de division et de vive discussion provoquée à Antioche par des Judéens faisant obligation aux païens d'observer la Loi, et précisément la circoncision, pour être sauvés (Ac 15,1-2). Paul et Barnabé doivent monter à Jérusalem auprès des apôtres et anciens pour régler le litige (περι του ζητηματος τουτου : 15,2). La version occidentale du texte des *Actes* accentue la dimension judiciaire de cette comparution : on commande (παρηγγειλαν) à Paul et Barnabé de se rendre auprès des autorités de Jérusalem pour qu'elles les jugent (οπως κριθωσιν επ αυτοις)¹.

Au cours de la réunion des apôtres et anciens, « après une longue discussion » (Ac 15,7), Pierre prend la parole (Ac 15,7-11). Le locuteur s'adresse à (ses) « hommes frères » à la fois par l'usage de la deuxième personne du pluriel (verbes :

¹ « Mais l'opposition des Juifs m'a contraint de faire appel à l'Empereur, sans avoir pour autant l'intention de mettre en cause ma nation » (Ac 28,19) : ce sont bien les Juifs (instances de Judée) qui sont en cause, et non pas Israël.

επιστασθε, πειραζετε, vv. 7.10 ; pronoms : υμεις, εν υμιν², vv. 7) et de la première personne du pluriel (verbes : ισχισαμεν, πιστευομεν, vv. 10.11 : pronoms : ημεις, ημων, ημεις, vv. 8.10. 10). Le registre général du discours est donc bien interne à une assemblée avec laquelle celui qui parle fait corps commun (Nous), tout en s'adressant à elle (Vous) :

Pourquoi donc **maintenant tentez-vous** Dieu en voulant imposer aux disciples un joug que ni **nos** pères ni **nous-mêmes n'avons eu** la force de porter ? (Ac 15,10)

Il n'est désigné qu'une seule fois par la première personne du singulier (δια του στοματος μου, par **ma** bouche, v. 7), et engage ainsi sa position personnelle :

Hommes frères, vous le savez : dès les premiers jours, Dieu a choisi parmi nous pour que les nations entendent par ma bouche la parole de la bonne nouvelle et croient. (Ac 15,7)

Cette allusion aux événements relatés en Ac 10,1-48 (Pierre chez Corneille) ont pour objet d'établir le parallèle entre les fidèles issus des nations et les membres de l'assemblée :

Dieu, qui connaît les cœurs, a témoigné en leur faveur en donnant l'Esprit Saint tout comme à nous. (Ac 15,8)

Un renversement dans l'énoncé de ce parallèle s'opère de plus à la fin du discours, non plus « eux comme nous », mais « nous comme eux » :

Mais c'est par la grâce du Seigneur Jésus que nous croyons être sauvés, exactement comme eux. (Ac 15,11)

Nous étudierons dans la deuxième partie la force et les ressorts de l'argumentation, où Dieu est convoqué à la barre des témoins en faveur des nations. Retenons ici que aucun nom propre ne vient déterminer celui qui prend la parole ; il engage sa *position d'évangéliste* auprès des nations³, par choix de Dieu, dans un discours résumé selon un schéma [Je / Vous (Nous)].

¹ METZGER, 1975, pp. 426-427.

² Selon certains manuscrits, on peut lire aussi εν ημιν, bien que la première leçon semble préférable (METZGER, 1975, p. 428).

³ Paul, appelé par le Seigneur pour faire entendre aux nations « la bonne nouvelle de la grâce » (Ac 20,24 : « le service que le Seigneur Jésus m'a confié : rendre témoignage à l'Évangile de la grâce de Dieu »), pourrait être identifié à cette position. Voir également ci-dessous les parallélismes entre ce discours et celui d'Ac 20. C'est bien de la « théologie paulinienne » que le rédacteur met, ici, dans la bouche de Pierre ! v. Ga 1,15-16.

C'est d'une manière bien différente que l'intervention de Jacques¹ est composée (Ac 15,13-21 : discours XI). S'adressant également aux « hommes frères » (15,13), c'est celui qui a autorité pour juger qui s'exprime :

C'est pourquoi, **je juge moi** (εγω κρινω)...(Ac 15, 19)

Il statue sur le litige selon un schéma interlocutif [Je / Vous], en faisant référence aux prophètes qu'il évoque (vv.16-17) et à Moïse, qu'on « lit tous les sabbat dans les synagogues » (v. 21).

Le discours de Paul à Milet aux anciens de l'Église d'Éphèse (Ac 20,18-35 : discours XVI) qui, rappelons le, clôt le premier volet, montre des similitudes avec le discours de Pierre à Jérusalem (discours X). Il commence en effet de la même manière :

Ανδρες αδελφοι υμεις επιστασθε αφ ημερων αρξαιων... (Ac 15,7)

Υμεις επιστασθε απο πρωτης ημερας... (Ac 20,18)

et l'interlocution s'y résume également par le schéma [Je / Vous² (Nous)].

Cependant, il ne comporte par d'adresse et l'emploi de la première personne du singulier y est plus important (par exemple : μοι, εγω πορευομαι, μοι, εμαυτω, εγω οιδα, εγω οιδα, vv. 19.22.23.24.25.29). Le locuteur, dont le nom propre n'est pas précisé dans l'énoncé, a autorité personnelle de donner des instructions aux responsables convoqués :

Soyez attentifs à vous-mêmes, et à tout le troupeau dont l'Esprit Saint **vous** a établis gardiens. (Ac 20,28)

Enfin, le « Nous » commun n'est plus celui de la parenté (nos pères : Ac 15,10), mais celui de la foi commune au Seigneur Jésus :

Adjurant Juifs et Grecs de [...] croire en Jésus **notre** Seigneur. (Ac 20,21)

Plus que tout autre, ce discours est interne à l'Église de Dieu (v. 28), dont la référence commune n'est en aucune manière israélite : pas de mention des pères, pas de citation de l'Écriture, mais de la parole du Seigneur Jésus sur laquelle il s'achève :

En toute chose, **je vous l'ai montré** ; c'est en peinant ainsi qu'il faut venir en aide aux faibles et se souvenir des paroles du Seigneur Jésus qui a dit lui-même : Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir. (Ac 20,35)

¹ Notons que, dans ce discours, Jacques parle de « Syméon » et non de « Pierre » (Ac 15,14) : nous sommes bien situés en contexte hiérosolymitain, sous la dépendance duquel « Syméon » semble être placé.

² V. l'emploi de la deuxième personne du pluriel, outre le premier verset du discours op. cit. : μεθ υμων, υμιν, προσεχετε, εξ υμων, γρηγορειτε, γινωσκετε, vv. 18.20.28.30.31.34.

Dans le cadre de ces trois discours internes à une assemblée chrétienne, prennent place quatre discours en monde gréco-romain (discours XII à XV).

Le discours d'Ac 17,22-31 (XII) présente un locuteur indéterminé dans son énoncé, qui s'adresse aux « hommes athéniens » (v. 22), auditoire également désigné par la deuxième personne du pluriel (par exemple : υμας, ευσεβειτε, υμας, vv. 22.23.28). Celui qui parle à la première personne du singulier se situe dans la position d'un annonciateur :

Ce que vous **adorez** sans le connaître, **moi, je vous l'annonce** (τουτο εγω καταγγελω υμιν). (Ac 17,23)

Cette supériorité de la position d'annonce - ce qui est connu pour l'un ne l'est pas encore pour les autres - est compensée par la reconnaissance d'un rapport commun à la divinité, exprimé par l'usage de la première personne du pluriel (Nous) :

Aussi, n'est elle pas loin de **chacun de nous** ; (Ac 17,27)
en elle **nous avons** la vie [...]. Car **nous sommes** de sa race. (Ac 17,28)

Selon un schéma [Je / Vous (Nous)], le discours construit de plus l'appartenance de tous au genre humain. Le registre de la totalité est abondant :

Tous et toutes choses / tout le genre humain / tous et partout. (vv. 25.26.30).

Ces éléments ne laissent pas d'évoquer le discours de Pierre à la Maison de Corneille (Ac 10,34-43), où l'on trouvait cet usage de la déclaration à portée universelle et le vocabulaire de la totalité du genre humain. Le discours aux Athéniens, « œcuménique », annonce le jugement de Dieu à venir qui s'effectuera par « un homme », sans plus de précision de nom propre ni d'origine ethnique, mais dont la seule particularité est d'avoir été « ressuscité des morts » :

Parce que [Dieu] a fixé un jour pour juger l'univers avec justice (κρινειν την οικουμενην εν δικαιοσυνη) par un homme qu'il a choisi, en offrant à tous une garantie de crédibilité (πιστιν) en le ressuscitant des morts. (Ac 17,31)

C'est à ces mots que le discours est interrompu par l'auditoire, montrant, en contexte grec cette fois, la difficulté de l'affirmation (v. Ac 23,6 en contexte juif)¹.

Outre le discours de Paul à Athènes, trois autres prises de parole en monde gréco-romain sont situées dans le premier volet du cycle de Paul : les discours du proconsul d'Achaïe Gallion, de Démétrios et du Secrétaire de l'assemblée à Éphèse.

¹ Ainsi, les interruptions des discours ne dénotent pas un échec mais tendent à représenter la difficulté de l'annonce de la résurrection, que les orateurs n'évitent pas. Voir en particulier, dans la Deuxième partie, les pp. 129-130 et 145.

Au sein du tribunal (βημα : Ac 18,12) qu'il préside, Gallion s'adresse aux Juifs qui viennent d'y amener Paul et dont il déboute la plainte (discours XIII) :

S'il était question de quelque délit ou méfait, **ô Juifs** (ὦ Ἰουδαῖοι), j'accueillerais votre plainte [...]. Mais puisqu'il s'agit de discussions sur des paroles ou des noms set sur **votre** propre Loi, à **vous de voir ! Je refuse, moi**, d'être juge en ces matières (κριτης εγω τουτων ου βουλομαι ειναι). (Ac 18,14-15)

A l'instar du discours de Jacques lors de l'assemblée de Jérusalem, celui qui parle ici a autorité pour juger et s'exprime en [Je / Vous].

En revanche, les deux discours XIV et XV à Éphèse (Démétrios : 19,25-27 ; le Secrétaire de l'assemblée : 19,35-40) sont internes à des groupes d'intérêt commun. Tous deux se déroulent selon un schéma [(Nous) - Vous].

Pour Démétrios, représentant des corps de métiers, la doctrine de Paul est une menace pour leur industrie commune liée au culte d'Artémis :

Hommes (αὐδρες) ! c'est à cette industrie, **vous** le savez, que **nous** devons notre bien être. (Ac 19,25)

Le Secrétaire de l'assemblée (εκκλησια : 19,39) cherche, lui, le bien commun des Éphésiens auxquels il s'adresse (αὐδρες Εφεσσιοι, v. 35). Ils risquent en effet d'être accusés de sédition par l'autorité romaine en tenant une réunion sans motif :

Vous **avez amené** ces hommes : ils ne sont coupables ni de sacrilège ni de blasphème envers **notre** déesse... (Ac 19,37)

Dans un cas comme dans l'autre, c'est à partir d'une position commune (« Nous ») d'appartenance et d'intérêt que l'orateur s'exprime devant son auditoire (« Vous »).

Nous avons ainsi achevé l'examen des discours du premier volet du cycle de Paul. Dans le second volet, en plus des défenses que l'apôtre prononce et que nous avons analysées, deux discours en contexte judiciaire sont le fait d'autres personnages : Tertyllos et Festus.

A Césarée, le grand prêtre Ananie, quelques anciens, et un avocat, Tertyllos, se constituent accusateurs de Paul (ηρξατο κατηγορειν, Ac 24,1) devant le Gouverneur. Le réquisitoire de Tertyllos (discours XIX : Ac 24,2-8) s'adresse donc à celui qui préside le tribunal, le « très Excellent Félix » (24,3) :

Je te prie de **nous** écouter avec la bienveillance qui te caractérise. (Ac 24,4)

Le discours à charge est donc l'expression d'un orateur en première personne, porte parole d'un groupe avec lequel il dit « Nous », adressée à un personnage spécifié (« Tu », *i.e.* Félix). Le schéma interlocutif se résume donc en [Je (Nous) / Tu].

L'exposé de la situation que Festus fait au roi Agrippa à l'audience que ce dernier préside (Ac 25,23) comporte des similitudes avec les plaidoiries de Paul présentées auparavant. En effet, le discours (XXI : Ac 25,24-27) est celui de quelqu'un qui dit « Je », en s'adressant à la deuxième personne du singulier au roi Agrippa, non sans interpeller également toute l'assemblée présente par l'usage de la deuxième personne du pluriel. Il se situe dans cet ensemble désigné par un « Nous » commun :

Roi Agrippa, et tous ici présents **avec nous**, vous **voyez** cet homme au sujet duquel la foule des Juifs est intervenue auprès de **moi** [...]. **Pour moi, j'ai reconnu** qu'il n'a rien fait qui mérite la mort. (Ac 25,24-25)

Le schéma de ce discours, [Je / Vous – Tu (Nous)], est identique à celui de Paul devant Agrippa et Festus (Ac 26,2-23). Ainsi, *la nature du contexte détermine* la construction des modes interlocutifs par le rédacteur, quels que soient les orateurs. Nous retiendrons par ailleurs pour notre étude de l'argumentation que les discours prononcés par des autorités grecques et romaines présentent des disculpations de Paul, et un rejet des accusations portées contre lui.

Reste donc le discours d'Ac 27,21-26 (XXIII). Dans le navire qui affronte la tempête, Paul (nommé au verset 24) adresse une parole d'espérance aux « hommes » (ἄνδρες, vv. 21 et 25) qui, avec et comme lui, sont menacés de perdition :

Et **maintenant, je vous encourage** donc, car aucun de **vous** n'y laissera la vie. **Nous** devons échouer sur une île. (Ac 27,22.26)

Cette assurance est fondée sur une parole reçue d'un ange de Dieu, citation incluse dans l'énoncé du discours :

Il m'a dit : « **Sois sans crainte, Paul**, il faut que tu comparaisse devant César, et voici que Dieu **t'**accorde la vie de tous ceux qui naviguent **avec toi**. » (Ac 27,24)

Affronté à la menace de mort, Paul s'en remet à la parole de Dieu, gage de vie pour lui et pour ceux qui sont « embarqués » avec lui :

Courage donc, hommes ! je me fie (πιστευω) à Dieu : il en sera comme il m'a été dit. (Ac 27,25)

Composé en [Je / Vous (Nous)], ce dernier discours comporte à la fois des traits de l'interlocution interne à une assemblée, et en contexte judiciaire.

3.3. L'espace et le temps dans les discours

Les signes de l'interlocution que nous venons de détailler pour chaque discours construisent les positions réciproques de leurs locuteurs et allocutaires. Comment ceux-ci sont-ils situés dans l'espace et le temps ?

3.3.1. De l'espace

Nous trouvons parfois des mentions spatiales dans les discours. Il peut s'agir alors ou bien de la localisation du discours lui-même, ou bien d'une référence à d'autres lieux.

Les adresses des discours viennent fréquemment spécifier l'endroit et la ville où ils sont prononcés :

« Hommes de Judée et vous tous qui résidez à Jérusalem », « Hommes athéniens », « Hommes éphésiens ». (Ac 2,14 ; 17,22 ; 19,35)

Ce sont surtout les discours marqués du contexte judiciaire qui comportent des déterminations spatiales renvoyant à d'autres lieux. Ainsi, le discours d'Étienne trace un périple long et détaillé, de la « Mésopotamie » jusqu'au Temple, « résidence » pour celui « qui n'habite pas les demeures construites par la main des hommes », en passant par « l'Égypte » et le « désert »¹. Lors de son discours devant les apôtres et les frères, Pierre rappelle qu'il se trouvait « dans la ville de Joppé » lorsque se présentèrent des hommes « envoyés de Césarée » (Ac 11,5.11). Ce dernier discours du cycle de Pierre articule par ailleurs le mouvement vertical de ce qui « descend du ciel » et peut ou ne peut pas « entrer dans la bouche » avec le mouvement horizontal de ce qui, du monde juif, peut ou ne peut pas « entrer dans la maison » d'un païen (Ac 11,5.8.12). Lorsque Paul présente sa défense, il relate son itinéraire : il est né « à Tarse en Cilicie » (Ac 22,3) et c'est sur la route de Damas que la lumière venue du ciel et la voix du Seigneur ont fait irruption² (Ac 22,6 ; 26,12-13).

Étonnamment, des discours de Paul qui semblent internes à une communauté comportent des mentions de lieux : devant les anciens de l'Église d'Éphèse, l'orateur rappelle sa conduite à leur égard « depuis son arrivée en Asie », alors qu'il est « en route pour Jérusalem » (Ac 20,18 et 22) ; dans la tempête, Paul rappelle qu'il « aurait fallu

¹ Dans l'ordre des citations : Ac 7,2.46.48.9.38.

² Le parallèle des discours d'Ac 22 et 26 avec Ac 11 se renforce par l'usage des mouvements verticaux et horizontaux. Voir ci-dessous sur ces passages qui ont en commun le rappel d'événements intra-textuels (III.1.).

suivre [son] conseil, et ne pas quitter la Crète » (Ac 27,21) ; la localisation du discours lui-même est cependant plus vague : le « navire » est un lieu commun de péril... et de salut, car Dieu accorde la vie à tous ceux qui naviguent avec Paul¹.

3.3.2. Du temps

Les éléments *déterminés* du temps dans les discours font souvent référence à des périodes d'événements, dans le registre narratif. Les discours sont en effet l'occasion de narrations. La vie de Jésus, par exemple, est relatée :

Il faut donc que, de ces hommes qui nous ont accompagnés *tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu* au milieu de nous, *en commençant au baptême de Jean jusqu'au jour où il nous fut enlevé*, il y en ait un qui devienne avec nous témoin de sa résurrection. (Ac 1,21-22)

Dieu l'a ressuscité *le troisième jour* et lui a donné de se manifester... (Ac 10,40)

Ailleurs, des événements récents sont évoqués :

Il y a quelque temps déjà se leva Theudas. [...] *Après lui, à l'époque du recensement*, se leva Judas. (Ac 5,36-37).

Enfin, l'histoire d'Israël est parfois résumée, comme dans le discours d'Étienne où nous trouvons de nombreux éléments de *chronologie relative*² liant les événements racontés. En voici quelques exemples tirés de la séquence consacrée à Moïse :

C'est à ce moment que naquit Moïse. [...] Il fut nourri *trois mois* dans la maison de son père. [...] *Le lendemain*, il en aperçut qui se battaient. [...] *Au bout de 40 ans*, un ange lui apparut au désert du mont Sinäi. [...] C'est lui qui les fit sortir, en opérant prodiges et signes au pays d'Égypte, à la mer Rouge et au désert *pendant 40 ans*. (Ac 7,20-44)

Un autre registre du temps intervient lorsque s'effectue l'annonce de l'accomplissement du (des) jour(s) promis, en contexte juif :

Non, ces gens ne sont pas ivres, comme vous le supposez; ce n'est d'ailleurs que *la troisième heure du jour*³. Mais c'est bien ce qu'a dit le prophète: *Il se fera dans les derniers jours*, dit le Seigneur, Le soleil se changera en ténèbres et la lune en sang, avant que vienne *le Jour du Seigneur, ce grand Jour* (Ac 2,15-17) ;

ou en contexte grec :

[Dieu] a en effet fixé *un jour* où il doit juger le monde dans la justice. (Ac 17,31)

¹ Dans l'étude de l'argumentation, nous vérifierons que ces mentions de lieux sont bien des indices, dans ces deux discours, d'une mise en cause de Paul, d'un contexte judiciaire (voir en particulier Deuxième partie, Ch. I, § 2.2.1.3., pp. 116-118).

² La datation peut être dite *absolue*, par exemple « le 14 juillet 1789 » ; *relative* : « quarante ans plus tard » ; ou bien *déictique*, sans référence : « aujourd'hui ».

³ L'heure du discours nous est donnée ici, pour réfuter l'imputation d'ébriété !

Le temps du livre des *Actes* est ainsi tendu entre l'annonce rappelée des prophètes et l'attente de « l'apocatastase » (la restauration : ἀποκαταστασις Ac 3,21), dont la formulation rejoint la prophétie des anges concernant le retour à venir de Jésus :

Ils leur dirent : « Hommes de Galilée, pourquoi restez-vous ainsi à regarder le ciel? Celui qui vous a été enlevé, ce même Jésus, viendra comme cela, de la même manière dont vous l'avez vu s'en aller vers le ciel. » (Ac 1,11).

Si des éléments de l'énoncé assurent la référence à un ailleurs du temps, les déictiques, eux, vont renvoyer au *présent* de l'acte de parole. Des expressions telles que :

Maintenant, frères, **je sais** que c'est par ignorance que vous avez agi (Ac 3,17),

Chefs du peuple et anciens, puisqu'**aujourd'hui** nous avons à répondre en justice (Ac 4,8),

Dieu fait **maintenant** savoir aux homme (Ac 17,30),

Et maintenant, je vous confie à Dieu (Ac 20,32),

Écoutez ce que **j'ai maintenant à vous dire** pour ma défense (Ac 22,1),

Maintenant, je vous invite à avoir bon courage, car aucun de vous n'y laissera la vie (Ac 27,22),

établissent la présence de l'acte d'énonciation à tout énonciataire et appliquent les énoncés des discours au moment de leur réception.

Ainsi, logiquement, les discours sont plus déterminés dans l'espace et le temps lorsque leur locuteur est nommé, comme c'est particulièrement le cas en contexte judiciaire. Ailleurs, les situations spatio-temporelles sont majoritairement, d'une part, celles qu'impliquent des *éléments narratifs* dans les discours et, d'autre part, celles des temps de la réception de leurs énoncés grâce aux déictiques.

3.4. Première synthèse

En suivant le plan de répartition des discours dans les *Actes*, nous avons donc montré plusieurs procédés d'ensemble qu'il nous est d'ores et déjà possible de synthétiser en un tableau que nous commenterons.

	Référence	Interlocuteurs et contexte	Schéma interlocutif
I	Ac 1,16-22	Pierre au milieu des frères (Jérusalem)	[Nous]
II	Ac 2,14-36	Pierre (avec les Onze) à la foule (Jérusalem)	[Nous / Vous (Nous)]
III	Ac 3,12-26	Pierre (avec Jean) au peuple (Jérusalem)	[Nous / Vous (Nous)]
IV	Ac 4,9-12	Pierre (avec Jean) aux chefs anciens scribes (Jr.)	[Nous / Vous (Nous)]

V	Ac 5,35-39	Gamaliel dans le Sanhédrin (Jérusalem)	[Je / Vous]
VI	Ac 7,2-53	Étienne devant le Sanhédrin (Jérusalem)	[(Nous) - Vous]
VII	Ac 10,34-43	Pierre à la Maison de Corneille à Césarée	[Je (Nous) / Vous]
VIII	Ac 11,5-17	Pierre aux apôtres et aux frères à Jérusalem	[Je (Nous) / Nous]
IX	Ac 13,16-41	Paul (avec Barnabé) à la synagogue d'Antioche	[Nous / Vous (Nous)]
X	Ac 15,7-11	Pierre aux apôtres et anciens à Jérusalem	[Je / Vous (Nous)]
XI	Ac 15,13-21	Jacques aux apôtres et anciens à Jérusalem	[Je / Vous]
XII	Ac 17,22-31	Paul au milieu de l'Aréopage à Athènes	[Je / Vous (Nous)]
XIII	Ac 18,14-15	Gallion aux Juifs dans le tribunal de Corinthe	[Je / Vous]
XIV	Ac 19,25-27	Démétrios aux corps de métiers d'Éphèse	[(Nous) - Vous]
XV	Ac 19,35-40	Le Secrétaire à l'assemblée d'Éphèse	[(Nous) - Vous]
XVI	Ac 20,18-35	Paul aux anciens d'Éphèse à Milet	[Je / Vous (Nous)]
XVII	Ac 22,1-21	Paul au peuple à Jérusalem	[Je / Vous]
XVIII	Ac 23,1-6	Paul au Sanhédrin (Jérusalem)	[Je / Vous - Tu]
XIX	Ac 24,2-8	Tertyllos au Gouverneur à Césarée	[Je (Nous) / Tu]
XX	Ac 24,10-21	Paul au Gouverneur à Césarée	[Je / Vous - Tu]
XXI	Ac 25,24-27	Festus au roi Agrippa à Césarée	[Je / Vous – Tu (Nous)]
XXII	Ac 26,2-23	Paul dans la salle d'audience de Césarée	[Je / Vous – Tu (Nous)]
XXIII	Ac 27,21-26	Paul au milieu de ses compagnons de traversée	[Je / Vous (Nous)]
XXIV	Ac 28,17-20	Paul aux notables juifs de Jérusalem	[Je / Vous]

Les modes de l'interlocution ne sont pas déterminés par l'identité des orateurs explicites, mais plutôt par le contexte de situation. Nous pouvons ainsi distinguer différentes séries de discours, caractérisées par les effets conjugués de leur répartition dans l'œuvre et de la construction de leur schéma interlocutif.

En premier lieu, apparaissent des *discours internes à une institution ou un groupe* avec celui de Pierre parmi les frères (I), où seule la première personne du pluriel est employée, et les deux discours à Éphèse (XIV et XV : Démétrios et le Secrétaire), en [(Nous) - Vous]. Dans cette ligne, nous pouvons classer également le discours de Pierre à l'assemblée de Jérusalem (X), de Paul aux anciens d'Éphèse et dans le navire (XVI et

XXIII), tous trois en [Je / Vous (Nous)], où un individu a une autorité particulière pour s'exprimer au sein d'un groupe.

En deuxième lieu, des *discours d'annonce* sont situés d'une part en contexte israélite, et sont alors tous composés sur le mode [Nous / Vous (Nous)] : les discours de Pierre avec d'autres apôtres à Jérusalem (II, III et IV), et celui de Paul avec Barnabé à Antioche de Pisidie (IX). D'autres sont prononcés en monde païen, en [Je / Vous (Nous)], avec des propositions de portée universelle : Pierre dans la Maison de Corneille (VII) et Paul devant l'Aréopage (XII).

Enfin, les *Actes des Apôtres* comportent des discours en contexte judiciaire, prononcés en [Je / Vous] soit par des « juges » ayant autorité pour statuer : Gamaliel dans le Sanhédrin (V), Jacques à l'assemblée de Jérusalem (XI), Gallion au tribunal de Corinthe (XIII) ; soit par une instance plaignante : Tertyllos devant le Gouverneur de Césarée (XIX). Dans cette catégorie se rangent toute la série des défenses de Paul et l'exposé de situation par Festus, qui s'adressent à une autorité supérieure présidant le tribunal, à laquelle ces orateurs disent « Tu » (XVIII, XX, XXI et XXII).

Le classement de deux discours de Paul, au peuple de Jérusalem et aux notables juifs de Rome (XVII et XXIV), en [Je / Vous], est plus délicat : ils relèvent du contexte judiciaire, sans en adopter tout à fait la forme. Le discours attribué à Étienne (VI) nous avait donné un indice important : l'énoncé, passant de l'appartenance de celui qui parle au même groupe que les auditeurs (Nous) à l'extériorité violemment exprimée [Vous], montrait un procédé de gradation progressive. Lorsqu'un personnage est jugé, menacé de mort, il ne peut plus « tenir » une position d'accord avec ses interlocuteurs, un « Nous » commun d'énonciation. Ainsi, Paul peut dire « Nous » lorsque le tribunal est présidé par une autorité médiatrice, mais pas en contexte juif. Dès le cycle de Pierre, par ailleurs, celui qui est jugé personnellement adopte la première personne du singulier (« Je »)¹.

Certains discours relèvent ainsi de plusieurs catégories : internes à la communauté des disciples, deux discours de Pierre (VIII et X) sont connotés de traits judiciaires. A l'instar des défenses de Paul (XVII et XXII), l'intervention divine dans un itinéraire personnel est rappelée par celui qui défend sa position personnelle et tente de la justifier.

¹ Alors que lorsque les apôtres Pierre et Jean comparaissent ensemble devant le sanhédrin en Ac 4, le discours est à la première personne du pluriel.

De même, le discours de Pierre avec Jean (IV) prend la forme d'une annonce, tout en étant situé en contexte judiciaire.

Nous avons remarqué que la position des locuteurs chrétiens ne se construit jamais, dans les discours d'annonce, sans impliquer une appartenance commune avec le groupe auquel ils s'adressent (Nous). Même en contexte judiciaire, ils tâchent de le faire (IV, VI et XXII). C'est uniquement à partir de l'arrestation de Paul à Jérusalem qu'il semble impossible de trouver un « terrain commun » avec les autorités juives.

La règle de la prise de parole apostolique, selon l'auteur des *Actes*, demande que le locuteur (individu ou groupe) se départisse d'une position de pure extériorité - du type, « moi, je vous dis » -, pour se déplacer linguistiquement¹ vers ceux auxquels il parle, et faire corps avec eux : corps ethnique – « nos pères » -, corps d'espérance et d'intérêt – « c'est à nous que ce message de salut a été envoyé » (Ac 13,26) -, corps de l'humanité partagée – « en toute nation » (Ac 10,35), « tout le genre humain » (Ac 17,26).

Dans la mesure où se manifestent ainsi des lois de composition des discours, nous pouvons dire que le livre des *Actes* présente donc une *modélisation de la prise de parole* en assemblée, brassant la diversité de situations possibles (annonces en milieu israélite et en monde païen, interventions dans des contextes judiciaires, ecclésiastiques, juifs ou gréco-romains, etc.).

C'est uniquement en contexte judiciaire que le locuteur est spécifié par son nom propre (défenses de Pierre et de Saul : VIII, XVII et XXII ; discours de Paul dans la tempête : XXIII). Cette détermination est alors renforcée par des références spatio-temporelles.

Ailleurs, c'est-à-dire dans vingt cas sur vingt-quatre, il n'y a pas de locuteur nommé : l'usage de déictiques, dans la fonction d'*auto-référence*¹, renvoie alors à l'acte d'énonciation lui-même et à sa dimension interlocutive :

Les indicateurs ne désignent leur référent que par rapport à l'instance de discours où ils ont une occurrence. C'est donc à l'énonciation même qu'ils renvoient directement, en rapportant l'énoncé au fait de l'énonciation, c'est-à-dire la réalité de l'événement linguistique.[...] Il faut donc bien comprendre en quel sens le pronom "je" doit être déclaré *auto-* ou *sui-* référentiel. Non pas en ce qu'il renverrait au sujet parlant, mais en ce qu'il se rapporte d'abord à l'instance de discours où lui-

¹ Ce déplacement linguistique est aussi... géographique. Pour annoncer la bonne nouvelle, les orateurs chrétiens n'invitent pas les autres chez eux, dans leur communauté, mais se déplacent ou sont incités, par intervention divine pour Pierre, à se déplacer, à se rendre dans d'autres lieux, institutionnels en particulier, où ils ne sont pas maîtres. Voir ci-dessous leur adaptabilité culturelle (Ch. III, § 2.1.).

même a une occurrence. Au lieu de se rapporter directement à l'*ego*, à l'allocutaire, à un lieu ou à un moment, les indicateurs font référence à l'échantillon du message qui a été émis.²

Les énoncés des discours rapportés construisent donc en général les positions énonciatives de leurs locuteurs, et non pas des sujets identifiés. Ces positions peuvent ainsi être assumées dans des situations d'énonciation variables³.

Cette indétermination qui est souvent, également, celle des expressions à valeur temporelle, permet une grande adaptabilité des discours. Le lecteur peut s'identifier à la position des allocutaires, s'il est lui-même « homme d'Israël », « homme de Judée », « homme d'Athènes », « homme » tout court (VII, XII et XXIII), ou bien s'il est concerné par l'adresse « hommes frères » prononcée dans l'assemblée chrétienne, etc.

Plus encore, tout lecteur des discours peut s'identifier à la position de locuteur : il peut être le « je » énonciateur, prendre en charge pour lui-même des énoncés « en attente de sujet » ; s'il est prédicateur de la bonne nouvelle, il est particulièrement impliqué par des énoncés qu'il lui est possible de faire siens.

Ce n'est pas seulement en tant que sujet individuel que le lecteur peut recevoir les énoncés des discours ; son appartenance à un groupe est linguistiquement actualisée : s'il fait partie des disciples de Jésus, il se trouve impliqué par l'usage de la première personne du pluriel, le « Nous » ecclésial de Pierre ou Paul. C'est au sein d'une institution, et non individuellement, qu'est situé l'annonceur de la bonne nouvelle :

Et nous, **nous** vous **annonçons** la bonne nouvelle. (Ac 13,32).

C'est également comme un parmi d'autres, enfin, qu'il fait partie de ceux qui sont sauvés :

Car il n'y a pas sous le ciel d'autre nom [i.e. celui de Jésus-Christ] donné aux hommes, par lequel **nous devons être sauvés**. (Ac 4,12).

Ainsi, les discours des *Actes* utilisent la dimension *instituyente* de l'acte de langage, qui construit un groupe, une communauté, comme sujet de la prise de parole⁴.

¹ JACQUES, 1979, pp. 108-128.

² JACQUES, 1979, p. 109.

³ La comparaison la plus simple est, encore une fois (v. Introduction de la Première partie), celle du discours publicitaire : l'élément référé est le « produit », mais les récepteurs du message sont variables grâce à l'indétermination et l'adaptabilité des déictiques. Dans l'exemple donné « le film de l'année, chez vous, maintenant », la référence au produit est assurée par l'image du film en question, tandis que tout récepteur du message, où qu'il se trouve, quel que soit son âge ou son sexe, et à n'importe quel moment, peut s'identifier à la situation « chez vous, maintenant ».

⁴ Exemple liturgique : lorsque des personnes distinctes disent chacune et ensemble « **Notre Père** », un énonciateur collectif est institué, une « assemblée ».

Le récepteur de l'œuvre peut tout à fait être, en cela, un sujet collectif, une « assemblée », qui s'identifie à la position de locuteur (Nous) ou d'allocataire (Nous et Vous) des discours. La possibilité d'utilisation du texte en *lecture publique* est ainsi présumée dans sa rédaction¹.

Dans le cas où les orateurs des discours sont identifiés, c'est la relation du lecteur aux personnages de la narration qui est concernée : prend-il fait et cause pour Pierre ou Paul, ou bien se place-t-il du côté de ceux qui les accusent ? Il peut également adopter une position médiane avec les autorités gréco-romaines et, sans prendre part aux querelles « théologiques », ne rien trouver « qui mérite la mort » ou l'inculpation des apôtres : ceux-ci n'ont rien fait de répréhensible au regard du droit commun.

Pour le dire en une seule phrase : l'usage massif de déictiques dans les énoncés des discours, sans identification des orateurs ou de l'auditoire, permet au rédacteur d'impliquer le lecteur. Cette cible des discours qu'est le lecteur est visée selon deux axes majeurs. Une pédagogie de la prédication², d'une part, éduquant à la prise de parole dans des contextes culturels et religieux différents, développant des argumentations qui peuvent être reprises¹, puisque les énoncés sont adaptables à leur situation de réception ; ici, c'est la compétence du lecteur comme prédicateur, comme orateur lui-même, qui tend à être construite par la proposition de modèles indépendants de la variation des orateurs. Un propos judiciaire, d'autre part : les conflits internes à l'assemblée chrétienne ou opposants les apôtres aux autorités d'Israël, et cela dès le cycle de Pierre, culminants avec la menace de mort pesant sur Paul et effective dans le cas d'Étienne, somment le lecteur de *juger* parmi les énoncés ceux qu'il prend en charge pour lui-même comme sujet d'énonciation. Avec et contre qui va-t-il dire « je » ou « nous » ?

Marqués des signes de l'énonciation, les énoncés des discours amènent d'autres modes d'implication du lecteur que ne le fait la narration. Ils n'en sont pas pour autant détachés, et nous allons à présent examiner les sutures rédactionnelles qui les encadrent.

4. Fonctions du cotexte des discours

¹ Possibilité présumée dans l'affirmation de Dom J. DUPONT, 1984, p. 84, à propos du procédé rédactionnel d'interruption des discours pour signifier leur fermeture : « Il s'agit sans doute d'un moyen de faire comprendre à **ceux qui entendront lire le texte** que le discours est terminé ».

² Voir Troisième partie, Ch. II, pp. 178-205.

Nous montrerons ici en quoi le cotexte narratif dans lequel les discours sont insérés apporte l'identification de leurs interlocuteurs, les situe dans des institutions ou au cours des événements et opère la représentation de leurs énoncés comme actes oratoires.

4.1. Identification des interlocuteurs

Dans la liste des formules d'ouverture des discours², qui font partie de la narration, nous trouvons *l'identité des orateurs*, soit que leur nom y figure :

Pierre se leva au milieu des Frères et dit (Ac 1,15),

soit que le sujet du verbe de la formule d'ouverture ne puisse être que le nom propre donné dans un verset antérieur :

Un certain homme du nom de Démétrios (Δημητριος γαρ τις ονοματι), qui était orfèvre [...] rassembla les artisans et leur dit... (Ac 19,24-25)

Le discours d'Étienne, cependant, n'est annoncé que d'une très brève formule (ο δε εφη, alors il répondit : Ac 7,1), et il faut « remonter » en Ac 6,9 pour trouver le sujet du verbe. Comme la position du locuteur est très effacée dans l'énoncé du discours, puisque celui-ci est prononcé à partir d'une communauté (Nous), il semble bien que le long exposé d'Ac 7,1-53 soit détaché par le rédacteur de tout personnage particulier. Il acquiert ainsi une sorte d'exemplarité, confirmée par la manière dont il gouverne, dans la suite de l'œuvre, l'évolution conflictuelle de la prise de parole en contexte israélite.

En revanche, *l'identité des auditeurs* ne nous est pas toujours donnée. Certes, nous rencontrons parfois des noms propres, comme dans l'exemple suivant :

Le lendemain les chefs des Juifs, les anciens et les scribes se rassemblèrent à Jérusalem. Il y avait là Anne le grand prêtre, Caïphe, Jonathan, Alexandre et tous les membres des familles pontificales ; (Ac 4,5-6)

ou bien dans cet autre :

Cinq jours plus tard, le grand prêtre Ananie descendit avec quelques scribes et un avocat, un certain Tertyllos, et devant le gouverneur, ils se constituèrent accusateurs..., (Ac 24,1)

mais l'insistance du rédacteur porte en réalité sur la précision des divers contextes institutionnels dans lesquels les discours sont situés.

4.2. Situation dans des institutions

¹ Voir Deuxième partie, Ch. I, pp. 91-125.

² Voir ci-dessus, § 2.1., pp. 35-36.

Plus que les noms propres, en effet, les cotextes des discours spécifient les groupes, fonctions et qualités de l'auditoire. Pierre prend la parole « au milieu des Frères » (Ac 1,15). Les apôtres s'adressent à une foule :

Juifs pieux résidents à Jérusalem, venus de toutes les nations qui sont sous le ciel [...] Parthes, Mèdes, et Élamites, habitants de la Mésopotamie, de la Judée et de la Cappadoce, du Pont et d'Asie, de Phrygie et de Pamphylie, d'Égypte et de cette partie de la Libye qui est proche de Cyrène, romains en résidence, tant Juifs que prosélytes, Crétois et Arabes. (Ac 2,5.9-11).

Dans le contexte du Temple de Jérusalem, l'attroupement d'un auditoire est qualifié de « peuple » et non plus de « foule »¹ :

Tout le peuple accourut autour [de Pierre et de Jean], stupéfait, au portique appelé « Portique de Salomon ». (Ac 3,11)

Paul, debout sur les marches, fit signe de la main au peuple. (Ac 21,40)

Paul comparait « au milieu de l'Aréopage » (Ac 17,22) ou Gamaliel « au milieu du Sanhédrin » (Ac 5,34). C'est dans le tribunal gréco-romain de Corinthe que siège Gallion (το βημα, Ac 18,12), le Secrétaire² dans l'*ecclési*a d'Éphèse (Ac 19,30). Le discours de Paul dans la tempête est situé dans un navire, et son « milieu » est celui de ceux que menace la perte :

[**narration**] Ni soleil ni étoiles n'avaient brillé depuis plusieurs jours, et la tempête gardait toujours la même violence ; aussi **tout espoir de salut était-il désormais perdu pour nous**. Il y avait longtemps qu'on n'avait plus mangé : alors Paul, debout **au milieu d'eux**, dit :

[**discours**] Il fallait me croire, hommes ! et ne pas quitter la Crète... (Ac 27,20-21)

La narration précise donc la grande diversité des milieux dans lesquels les discours prennent place. Il peut s'agir d'institutions du monde israélite : le peuple de Jérusalem, la synagogue (Ac 13,14), le Sanhédrin, les notables juifs de Rome (Ac 28,17) ; d'instances du monde païen³ : Aréopage, tribunal, assemblée du peuple, salle d'audience (ακροαστηριον, Ac 25,23) ; de groupes judéo-chrétiens : les frères, les apôtres et les frères (Ac 11,1), les apôtres et les anciens (Ac 15,6) ; d'une assemblée chrétienne en monde grec : les anciens de l'Église d'Éphèse (Ac 20,17)⁴.

¹ « Le narrateur n'emploie pas le terme « foules » pour désigner celles et ceux qui se trouvent dans le Temple, mais « peuple ». » : ALETTI, 1998, p. 182, note 1. A noter le passage significatif du vocabulaire dans cet exemple : « Les Juifs d'Asie, qui avaient remarqué [Paul] dans le Temple, soulevèrent toute la **foule** [...]. La ville entière s'ameuta et le **peuple** arriva en masse. On se saisit de Paul et on le traîna hors du Temple. » (Ac 21,27.30).

² Notons que c'est bien la fonction qui importe, et non pas l'identité, ici, de celui qui parle.

³ la formule introductrice du discours de Pierre à la Maison de Corneille ne comprend pas de mention de l'auditoire (Ac 10,34). Certes, l'énoncé est abondamment précédé d'éléments narratifs donnant le nom de Corneille dans la maison duquel entre Pierre, « découvrant alors une nombreuse assistance » (10,27), mais une telle omission renforce singulièrement la portée générale du premier discours en monde païen ou, plus précisément, « incirconcis ». Corneille est, en effet, un craignant-Dieu. A ce titre, il a des liens avec le milieu israélite. Voir Ac 13,16 : Paul s'adresse aux « hommes d'Israël et craignant-Dieu » dans la synagogue d'Antioche de Pisidie.

⁴ Le livre des *Actes* fournit donc un certain nombre de renseignements sur les « corps constitués » au sein de la jeune « Église » chrétienne, dont l'étude cependant est hors de notre propos. Relevons seulement qu'une distinction est bien établie entre les groupes des Onze (ou Douze), des apôtres, des frères, des anciens.

Ainsi, même si le lecteur n'est pas un familier des institutions évoquées, le rédacteur s'emploie à faire comprendre ce que représente ces lieux d'autorité ou groupes de responsables. Par exemple, il définit le Sanhédrin comme « le sénat des fils d'Israël » (Ac 5,21) et il présente « les notables juifs de Jérusalem » avec les grands prêtres (ou *πρωτοι των Ιουδαιων* : Ac 25,2), préparant à entendre en quoi cette dernière expression renvoie à un mode précis d'autorité lorsqu'elle sera également employée en Ac 28,17.

Puisque l'auditoire est toujours un groupe, il n'y a pas de décalage entre le cadre narratif et l'énoncé du discours, où l'allocutaire est toujours, d'une manière ou d'une autre, désigné par la deuxième personne du pluriel. En revanche, si l'orateur explicite dans la narration est toujours un personnage singulier, le discours peut être prononcé par un locuteur... pluriel. Le cadre narratif en donne la cause, lorsque celui qui va prendre la parole fait partie d'un groupe : Pierre avec les Onze (Ac 2,14) ou avec Jean (Ac 3,11 et 4,7), Paul avec ses compagnons (Ac 13,13). Mais, aussi bien, un personnage isolé peut dire « nous » dans le discours qui lui est attribué¹. Ainsi, l'appartenance institutionnelle n'est pas le seul fait de l'auditoire des discours mais également celui des orateurs qui, souvent, sont en position de porte-parole ou bien de membres de la même communauté que celle « au milieu » de laquelle ils parlent.

4.3. Situation au cours d'événements

La mise en situation des discours s'opère par ailleurs grâce à la narration d'événements. La foule se rassemble au bruit provoqué par la Pentecôte (Ac 2,6). Le peuple s'attroupe autour de Pierre et Jean à la suite de la guérison d'un infirme au Temple (Ac 3,11), à partir de laquelle Pierre enchaîne son discours :

A cette vue, Pierre s'adressa au peuple : « Hommes d'Israël, pourquoi vous étonner de **cela** (επι τουτου)? Qu'avez-vous à nous regarder, comme si c'était par notre propre puissance ou grâce à notre piété que nous avons fait marcher **cet homme** (αυτον) ?... » (Ac 3,12)

L'usage de pronoms démonstratifs² renforce le lien entre les contenus des discours et les événements qui les suscitent : ils ne sont pas sans cohérence avec l'histoire racontée.

¹ Voir ci-dessus (§ 3.) les exemples des discours de Pierre au milieu des frères, d'Étienne devant le Sanhédrin, de Démétrios et du Secrétaire à Éphèse.

² Les pronoms démonstratifs ou personnels qui trouvent leur référence en amont de l'énoncé sont décrits, depuis le grammairien antique Apollonios, comme éléments de la *déixis anaphorique*, qui « renvoie à des éléments antérieurs de l'énoncé même » (DUCROT - TODOROV, 1992, pp. 405-407).

Cette cohérence est d'une autre nature lorsque des faits relatés semblent avoir, cette fois, les discours pour cause. En effet, c'est alors que « Pierre et Jean parlaient encore » (Ac 4,1) que surviennent les autorités du Temple (« prêtres, commandant du Temple et Sadducéens ») pour procéder à l'arrestation des apôtres (Ac 4,1-3). L'interrogatoire et le discours de Pierre, « le lendemain » (Ac 4,5), font référence à la guérison relatée en Ac 3,1-11 :

[narration] Ils firent comparaître les apôtres et se mirent à les questionner : « Par quel pouvoir ou par quel nom avez-vous fait **cela**, vous autres ? » Alors Pierre, rempli de l'Esprit Saint, leur dit :

[discours] Chefs du peuple et anciens, puisqu'aujourd'hui **nous avons à répondre en justice du bien fait à un infirme** et du moyen par lequel il a été guéri... (Ac 4,7-9)¹

La narration présente donc les discours non seulement comme *conséquences*, mais aussi comme *causes* de la succession des actions. Dans l'économie narrative, ils ont ainsi leur pertinence propre : ils peuvent inaugurer l'action (le premier discours de Pierre, par exemple, suit immédiatement l'introduction en Ac 1,15) ; ils achèvent parfois un épisode et en constituent son aboutissement (comme le discours de Paul dans la tempête en Ac 27,26).

Selon un autre type de relation entre narration et discours, les événements racontés et les énoncés en style direct peuvent se répondre les uns les autres dans un enchaînement complexe. Pierre et Corneille dialoguent : l'un « dit » la vision qui l'autorise à entrer chez un païen ; l'autre raconte à son tour l'apparition qui l'a amené à envoyer chercher l'apôtre (Ac 10,1-33). Le montage des épisodes narratifs et de leur relation en style direct aboutit au discours de Pierre (Ac 10,34-43), et l'autorise.

De même, l'arrestation de Paul au Temple conduit celui-ci à demander à prendre la parole, alors que le peuple le poursuit « aux cris de : A mort ! » (Ac 21,39). A la suite du discours qu'il prononce, la narration enchaîne de manière continue événements et discours : la comparution devant le Sanhédrin, le déplacement à Césarée, la comparution devant le gouverneur Félix, jusqu'aux discours dans la salle d'audience où préside le roi Agrippa. Cette série, comme celle d'Ac 10, comporte de nombreux dialogues : entre Festus et Paul (Ac 25,9-12), entre Festus et Agrippa (Ac 25,14-22). L'ensemble amène les discours de Festus (Ac 25,24-27) et de Paul (Ac 26,2-23).

¹ Après leur incarcération, les apôtres sont délivrés par l'intervention de l'ange du Seigneur. Les mentions narratives ne laissent pas de faire entendre qu'ils ne refusent pas d'être traduits ensuite devant le Sanhédrin : ils y sont amenés « sans violence » (5,26). Ces comparutions sont pour eux occasion de délivrer leur annonce, de chercher à convaincre leur auditoire.

Ainsi, tout en déterminant les sujets et les contextes pragmatiques des discours (situation, événement, lieux, etc.), le cotexte les inscrit dans une histoire avec laquelle ils se doivent d'être pertinents. Les *discours* comme actes d'énonciation sont situés dans et par la *narration*. Ce jeu de la narration et des discours redouble celui de la référence et de la deixis. Le cadre narratif apporte les éléments de la désignation du monde (personnages et situations), alors que les discours comportent plutôt des éléments adaptables, indépendants. Puisque nous citons ci-dessus l'exemple du discours de Paul sur le navire, nous pourrions dire - en filant la métaphore nautique - que la fonction du cotexte est « d'ancrer » les discours dans une réalité historique particulière, non réitérable, déterminée.

La narration assure donc la mise en situation des discours et le lien entre événements et prises de parole. Le lecteur est ainsi dissuadé d'une perception naïve des discours rapportés qui consisterait à les regarder comme de simples transcriptions. Ceux-ci, en effet, sont inextricables de la composition textuelle. Ils sont répartis dans l'œuvre selon un plan rédactionnel précis ; leurs schémas interlocutifs obéissent à des règles de construction ; ils peuvent être causes et aboutissement des actions racontées et sont enfin inséparables de leurs cotextes respectifs :

Les discours que nous avons étudié sont le résultat d'un travail rédactionnel de Luc. Une autre raison nous invite à les attribuer à Luc : le rôle qui revient à ces discours dans l'économie globale du récit. On ne saurait les isoler des parties narratives de l'ouvrage sans faire perdre à celles-ci la signification que Luc leur attache, et sans leur enlever à eux-mêmes l'arrière-plan qui précise leur portée.¹

La narration *représente* donc bien les discours comme des actes oratoires, mais ce sont bien des *textes*, des compositions littéraires, et ce d'autant plus qu'ils comportent des citations d'autres textes, citations que nous allons examiner à présent.

¹ DUPONT, 1984, p. 111.